

Un génocide prévisible

le rôle de l'État français en lien avec le génocide contre les Tutsi au Rwanda

19 avril 2021

(Ce document comprend une traduction française de la préface, de la synthèse, et des conclusions et constatations. Une traduction française de l'intégralité du rapport est en cours et sera mise à disposition prochainement.)



PRÉFACE

Ce rapport porte sur le rôle de l'État français en lien avec le génocide contre les Tutsi du Rwanda de 1994, une des plus monstrueuses atrocités du vingtième siècle. Les questions des origines du génocide et de ses responsables ont fait l'objet de centaines de livres, de procédures judiciaires, d'investigations et d'enquêtes journalistiques. Et pourtant, certaines réponses font toujours défaut. Ceux qui cherchent à fuir leur responsabilité ont réussi à cacher, occulter ou déformer la vérité.

Lorsqu'un million d'êtres humains sont massacrés sur une période de cent jours et que des générations souffrent plus de vingt-cinq après, il est impératif d'établir la vérité. En particulier, le Rwanda et le peuple rwandais persistent dans leur volonté de comprendre le rôle de l'État français. Depuis trop longtemps, ils ont vu l'État français se détourner de la vérité et ne pas reconnaître son rôle et sa responsabilité.

L'État rwandais est convaincu que faire appel à un cabinet d'avocats externe, qui soit basé ni en France ni au Rwanda, est le meilleur moyen d'éclaircir les faits pour tous. En 2017, le gouvernement a donc chargé ce cabinet d'avocats à Washington DC de mener une enquête approfondie afin de déterminer le rôle de l'État français. Dans le cadre de ce mandat, notre objectif a été d'identifier et d'établir des faits et des circonstances liés au rôle de l'État français, de parvenir à des conclusions quant à sa responsabilité et de rendre compte à l'État du Rwanda. Nous l'accomplissons avec ce rapport. La remise de ce rapport à l'État rwandais conclut l'enquête et parle de lui-même. Nous ne souhaitons donc pas nous exprimer auprès des médias.

Ce rapport s'appuie sur de nombreuses sources documentaires primaires et secondaires, notamment des transcriptions ; des rapports et des études réalisés par des États, des organisations non gouvernementales et des universitaires ; des télégrammes diplomatiques ; des documentaires et des vidéos ; des articles de presse contemporains et d'autres ressources du même type. Nous avons rencontré des centaines de personnes et entendu plus de 250 témoins en anglais, français et kinyarwanda. À aucun moment, l'État rwandais ne nous a imposé de restrictions.

De manière générale, le rapport est structuré chronologiquement. Il débute par les premiers pas de l'État français au Rwanda puis se concentre sur les quatre années critiques, pendant lesquelles l'État français a été le plus impliqué dans les affaires rwandaises, d'octobre 1990 au moment de l'invasion du FPR, jusqu'au génocide en 1994, puis l'Opération Turquoise au cours de l'été qui a suivi. Il est important de souligner que ce rapport documente aussi la période après le génocide. Il étudie le rôle de l'État français au cours des vingt-cinq dernières années et établit que l'État français n'a cessé de faire entrave à la justice, de tenir secrets des documents et de perpétuer des versions fausses sur le génocide. Cette opération de camouflage se poursuit aujourd'hui.

Des signes encourageants montrent que la situation pourrait évoluer. En 2019, le président Emmanuel Macron a annoncé la création de la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (« la commission Duclert »). Il y a plusieurs semaines, la commission a rendu son rapport et ses conclusions. À bien des égards, ses conclusions rejoignent les nôtres. Nous saluons les efforts de la commission, qui a mis au jour de nouvelles informations et présenté le rôle de l'État français de manière plus franche et plus sincère. Cette nouvelle approche incarne un changement par rapport aux efforts précédents visant à occulter les faits. Cependant, notre rapport se démarque de la commission Duclert sur plusieurs points, notamment :

- La responsabilité

Il semble que ni la commission Duclert ni l'État français ne soient parvenus à ce jour à une conclusion sur la question de la responsabilité. La commission Duclert, tout en parlant de « responsabilités lourdes et accablantes » et faisant leur examen avec des considérations abstraites de responsabilités « politiques, institutionnelles et intellectuelles, mais aussi éthiques, cognitives et morales », ne se prononce pas sur la responsabilité réelle de l'État français. Elle ne précise pas ce dont il est responsable. En particulier, elle n'attribue pas à l'État français une lourde responsabilité pour avoir rendu possible un génocide prévisible. Nous le faisons dans le présent rapport.

- L'aveuglement

La conclusion de la commission Duclert laisse entendre que l'État français était « aveugle » face au génocide à venir. Ce n'est pas le cas. Notre rapport conclut que le génocide était prévisible. De sa connaissance des massacres de civils perpétrés par le régime du président Habyarimana et ses alliés à la déshumanisation quotidienne des Tutsi en passant par les télégrammes diplomatiques et autres informations remontant depuis le Rwanda, l'État français était en mesure de constater qu'un génocide se préparait. L'État français n'était ni aveugle ni inconscient au sujet d'un génocide prévisible.

- Le camouflage

La commission Duclert, dans l'ensemble, n'aborde pas les vingt-cinq années qui ont suivi le génocide. Notre rapport, au contraire, détaille et étudie le camouflage mis en place, les obstacles dressés et les fausses versions promulguées par l'État français depuis 1994. La commission Duclert reconnaît les « limites » de son enquête, en partie dues au fait que l'État français continue de retenir des documents essentiels. Cette approche de l'État français s'inscrit malheureusement dans une logique d'obstruction qui dure depuis 27 ans.

Notre rapport était en grande partie achevé avant que les travaux de la commission Duclert ne soient rendus publics. Nous avons néanmoins fait le choix d'incorporer, à certains endroits de ce rapport, des faits découverts par la commission qui aident à la compréhension historique des

événements. Nous n'avons pas essayé d'intégrer ou de répondre à toutes les informations et toutes ses analyses. Ni cette préface ni notre rapport ne constitue un effort d'examiner et de répondre à la commission Duclert. Nous saluons ses efforts, mais considérons que chaque rapport est indépendant l'un de l'autre.

Tout au long de ce rapport, une série d'encadrés présente des témoignages de victimes qui ont survécu au génocide. Chaque chapitre est parsemé de ces récits afin de rappeler au lecteur qu'aucune analyse du rôle de la France ne peut être réalisée sans avoir pleinement conscience de ce qu'était réellement le génocide. Pour ceux qui ne l'ont pas vécu, simplement prononcer le mot « génocide » peut paraître presque anodin et ne peut exprimer ne serait-ce qu'une infime partie de l'horreur contenue dans les témoignages que nous avons recueillis. Un examen scientifique des devoirs et des échecs des États est crucial pour démontrer comment leur façon d'agir peut être améliorée. Mais cela est insuffisant pour déterminer et juger d'une responsabilité. Le rôle de l'État français doit être examiné à la fois dans le contexte des événements qu'il a permis et selon la condition de générations irrémédiablement meurtries. Il peut se révéler inquiétant et inconfortable d'affronter ce qui est réellement arrivé aux Tutsi, mais cela relève du devoir. Aussi gênant et déstabilisant que cela puisse être à envisager, le rôle de la France ne peut être examiné et déterminé qu'en ayant pleinement conscience de ce qui s'est passé.

Ce rapport est le fruit du remarquable travail des professionnels et des collaborateurs extraordinaires qui ont mené cette enquête. Chaque page est le reflet de leur expertise, de leur engagement, de leur jugement, de leur bienveillance et de leur honnêteté intellectuelle. Cela a été un honneur d'aborder cette mission avec de collègues aussi exceptionnels – tous devenus de sincères amis.

Enfin, nous souhaitons saluer et rendre hommage à l'aide considérable que nous avons reçue des témoins au Rwanda, tous des survivants du génocide. Parler de ce qui s'est passé suscite des émotions vives, comme en attestent nombre de nos rencontres avec des témoins qui ont évoqué, avec autant de solennité que de souffrance, des événements qui ne cessent d'être déchirants.

avril 2021
Washington, D.C.

Robert F. Muse
Levy Firestone Muse LLP

SYNTHÈSE

Le génocide des Tutsi de 1994 au Rwanda est l'un des chapitres les plus sombres et les plus effroyables du XX^e siècle. En l'espace de cent jours, plus d'un million de personnes ont été assassinées par racisme. Un nombre encore plus important ont subi de très graves blessures et ont perdu leurs proches ; leur douleur demeure à ce jour.

A. L'enquête

Malgré tout ce qui a été écrit sur les actes de l'État français au Rwanda avant, pendant et après le génocide, des aspects essentiels de la vérité restent inconnus ou non reconnus. L'État rwandais ne se satisfait pas de ce récit incomplet sur un élément central de l'histoire du Rwanda. Il a par conséquent engagé ce cabinet d'avocats pour enquêter sur le rôle des responsables français dans le génocide.

Cette enquête a sollicité des centaines de témoins et dépositaires de documents sur trois continents, a donné lieu à des entretiens avec 250 témoins en anglais, français et kinyarwanda, à la collecte et à l'analyse de millions de pages de documents, transcriptions et articles de journaux de l'époque, principalement dans ces trois langues. Cette enquête a également compris l'examen de rapports et d'études publiés par des gouvernements, organisations non gouvernementales et universitaires, ainsi que d'ouvrages et de mémoires rédigés par certains des principaux acteurs.

L'État français, bien qu'ayant connaissance de cette enquête, n'a pas coopéré. Il a mené ce que l'on peut caractériser aujourd'hui comme une opération de camouflage constituée d'omissions, d'esquives et de distorsions. L'opération de camouflage de l'État français constitue également un refus d'assumer ses responsabilités et un échec de la justice. L'État rwandais a transmis plusieurs demandes à l'État français de documents établissant les faits. L'État français a accusé réception des demandes de documents de l'État rwandais le 29 décembre 2019, le 10 juillet 2020 et le 27 janvier 2021, mais n'y a pas donné suite.

Tant que l'État français n'ouvrira pas toutes ses archives et n'autorisera pas l'ensemble de ses responsables et officiers en poste durant les années 90 (et pas uniquement ceux qui sont favorables aux agissements de l'État français au Rwanda) à s'exprimer publiquement et sans crainte de représailles au sujet de ce qui s'est passé, l'on ne connaîtra pas toute l'histoire. Devant les réticences de l'État français, l'on ne peut tirer que des conclusions défavorables.

Toutefois, une grande partie de l'histoire peut d'ores et déjà être connue. Le Rapport que nous résumons ici détaille le rôle de l'État français en s'appuyant sur l'examen de politiques, de décisions et d'événements. Ces informations étayent notre conclusion selon laquelle l'État français porte une lourde responsabilité pour avoir rendu possible un génocide prévisible.

B. Contexte : Histoire du Rwanda et politique française en Afrique avant octobre 1990

Le Rwanda diffère des autres pays de la région des Grands Lacs en Afrique (un terme qui désigne généralement les zones entourant les lacs Victoria, Tanganyika et Malawi, et englobe habituellement l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la Tanzanie, le Kenya, le Rwanda et le Burundi). Le Rwanda est un petit pays enclavé qui a échappé aux ingérences étrangères jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, lorsque l'Allemagne a réalisé ses premières incursions coloniales dans la région. Il a fait partie de l'Afrique orientale allemande jusqu'en 1916 lorsque, pendant la Première Guerre mondiale, les Alliés l'ont placé sous l'autorité de la Belgique. Les 44 années qui ont suivi, le « Ruanda-Urundi » (Rwanda et Burundi) est resté sous domination belge.

La Belgique a appliqué des divisions hiérarchiques strictes parmi des groupes quasi ethniques – Tutsi, Hutu et Twa, qui avaient coexisté jusqu'alors sans difficulté. Il s'agissait d'une façon de garder le contrôle au Rwanda. À l'origine, les administrateurs coloniaux ont renforcé les structures de pouvoir élitistes existantes composées de Tutsi, en s'appuyant sur la monarchie tutsi, en prêtant militairement main-forte aux chefs tutsis et en réservant l'accès aux opportunités économiques à l'élite régnante tutsi. Mais à la fin des années 50, la monarchie tutsi a emboîté le pas à plusieurs pays en Asie et en Afrique en demandant l'indépendance vis-à-vis de la puissance coloniale. La réaction des Belges a été de nourrir un ressentiment profondément enraciné chez la majorité hutue et d'inverser la discrimination, promouvant alors les Hutu au détriment des Tutsi et créant un nouvel état répressif fondé sur l'exclusion des Tutsi. Le résultat a été calamiteux : la voie était désormais ouverte à une vague de pogroms qui a débuté en 1959 et a continué de déferler dans les années 60 et au début des années 70. Plusieurs milliers de Tutsi ont perdu la vie et plus de 300 000 réfugiés, principalement des Rwandais tutsis, se sont exilés, s'installant pour la plupart dans des camps de réfugiés de pays limitrophes, au Burundi, en Tanzanie, en Ouganda et au Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo).

Pendant ce temps, alors que d'anciennes colonies françaises déclaraient leur indépendance, l'État français cherchait à préserver son influence sur le continent. À cette fin, l'État français a cultivé des relations économiques avec plusieurs dirigeants africains, qui ont facilité l'approvisionnement de la France en pétrole et autres ressources naturelles, et qui reversaient un pourcentage des recettes à la France en contrepartie d'un soutien militaire et économique. L'État français considérait d'autres pays riches, en particulier le Royaume-Uni et les États-Unis, comme des rivaux susceptibles de remettre en cause son influence, en particulier à l'est du Zaïre, région riche en ressources naturelles située à la frontière occidentale de l'Ouganda et du Rwanda. À l'heure où le colonialisme vivait ses dernières heures, l'importance du maintien de l'influence en Afrique n'a pas échappé à François Mitterrand, alors ministre de la Justice, qui écrivait en 1957 (24 ans avant le début d'une présidence qui s'étendrait de 1981 à 1995) « sans l'Afrique il n'y aura pas d'Histoire de la France au XXI^e siècle ».

Lorsque le Rwanda a obtenu son indépendance de la Belgique en 1962, la France y a vu une opportunité. Contrairement à certaines anciennes colonies françaises en Afrique, comme le Gabon et le Congo-Brazzaville, le Rwanda n'avait pas de pétrole ou d'autres ressources naturelles. Du point de vue de l'État français, ce qui rendait le Rwanda attractif était autre chose : il s'agissait d'un des seuls pays francophones situés à la frontière de l'Afrique de l'Est anglophone (Ouganda, Kenya, Tanzanie). En 1963, un responsable du ministère des Affaires étrangères, Bertrand

Dufourcq, qui allait devenir secrétaire général de ce ministère entre 1993 et 1998, affirmait que le Rwanda, en raison de « sa situation géographique », pourrait « contribuer efficacement au développement de l'influence française » dans la région. Il faisait allusion à l'espoir que les émigrants rwandais apporteraient leur langue et leur culture dans les autres pays de la région. Il en résulterait, pour l'État français, un Rwanda qui servirait d'« instrument non négligeable de pénétration culturelle dans les pays voisins de langue anglaise ».

Pour promouvoir ses intérêts dans le pays et la région, l'État français a soutenu le régime nationaliste hutu dirigé par le président Grégoire Kayibanda, qui a pris le pouvoir en 1962 et a supervisé les massacres de Tutsi les années suivantes. L'année où Grégoire Kayibanda est devenu président, l'État français a signé un « Accord d'Amitié et de Coopération » avec le Rwanda. En 1975, deux ans après que le général Juvénal Habyarimana a renversé le président Kayibanda à la faveur d'un coup d'État militaire, les deux pays ont signé un accord de « coopération militaire ». Cet accord autorisait le personnel de l'armée française (appelé « coopérants ») à former la gendarmerie rwandaise, mais déclarait qu'« en aucun cas » les coopérants français ne pouvaient « être associés à la préparation et à l'exécution d'opérations de guerre ». En 1983, l'accord a été amendé pour lever l'interdiction faite aux coopérants français de prêter leur assistance aux opérations de guerre. En août 1992, l'accord a une nouvelle fois été amendé pour autoriser l'État français à prêter son concours, non seulement à la gendarmerie, mais aussi aux « Forces armées rwandaises » (ou FAR).

Ces accords de coopération militaire étaient un aménagement des relations de l'État français avec ses anciennes colonies et d'autres pays africains francophones. Grâce à ces pactes et accords de coopération civile, l'État français s'est servi de sa richesse relative et de son savoir-faire technique et militaire pour consolider ses alliances en Afrique et récolter les fruits de ces relations. Ces ententes faisaient partie de la politique plus vaste de l'État français mise au point au début des années 60 sous le général de Gaulle et souvent appelée *Françafrique*. Dirigée principalement depuis l'Élysée, la *Françafrique* s'appuyait sur des réseaux de pouvoir parallèles entre des hommes politiques français et des chefs d'État africains loyaux. L'État français fournissait à ces chefs d'État africains une aide financière et militaire en échange d'un appui des positions françaises aux Nations Unies, d'une autorisation accordée à l'État français de stationner des troupes dans leur pays, d'accords commerciaux préférentiels et, dans certains cas, d'un accès aux lucratifs sites miniers africains réservé aux sociétés françaises.

Le président François Mitterrand est arrivé au pouvoir en 1981 avec un programme du Parti socialiste qui promettait la fin du soutien militaire français aux régimes africains corrompus et non démocratiques. Le programme proclamait alors « L'impérialisme français en Afrique, qui n'hésite pas à recourir aux moyens militaires (Gabon, Zaïre, Sahara, Tchad, Centrafrique), a fait son temps ». Ces déclarations ont suscité l'enthousiasme dans la communauté rwandaise en exil. Au fur et à mesure que le nombre de réfugiés rwandais, principalement tutsis, s'accroissait, leur détermination à regagner le pays se renforçait également. Certains militants parmi les réfugiés rwandais vivant en Europe ont déposé une requête auprès du nouveau président français lui demandant de soutenir leur rapatriement, auquel le président Juvénal Habyarimana s'opposait systématiquement. Le président Habyarimana déclarait que « le Rwanda est un petit pays » pour justifier son rejet des propositions de déplacement des réfugiés. « C'est comme un verre rempli d'eau. Si on y ajoute de l'eau, il déborde ». Le président Mitterrand appuyait cette opinion,

déclarant au président Habyarimana lors d'un discours donné à Kigali en 1984 : « [V]otre volonté constante d'entretenir des relations de bon voisinage ne peut empêcher que soit posé, chez vous ou à votre porte . . . le problème des réfugiés. Dans une population déjà très nombreuse, voici que vous avez à assumer des charges qui normalement ne devraient pas être les vôtres. »

Le général Habyarimana était arrivé au pouvoir en 1973 à la faveur d'un coup militaire, après avoir su tirer parti du mécontentement des Rwandais du nord vis-à-vis du sectarisme régional du président Kayibanda qui favorisait les Rwandais issus de la base de pouvoir du président Kayibanda dans le sud et le centre du Rwanda. Le général Habyarimana et sa clique d'hommes d'influence du nord – au sein de laquelle se trouvaient sa femme, Agathe Kanziga Habyarimana, et sa famille, ont réagi non seulement en assassinant le président Kayibanda et de nombreux hommes politiques avec lesquels il était lié, mais aussi en consolidant un pouvoir quasi total sur la vie politique et économique du Rwanda. Comme l'a écrit en 1992 l'ancien directeur d'un média d'État : « Toute décision des organes du parti transite directement ou indirectement par » ce que l'on a ensuite appelé Akazu, soit « la petite maison », en référence au cercle familial étroit d'Agathe Habyarimana. « [R]ares sont ceux », poursuivait l'ancien confident du président Habyarimana, « qui, ces dernières années, pouvaient être promus à un poste important et/ou s'y maintenir sans entretenir des relations de vassalité avec un membre important [de l'Akazu]. Et encore plus rarement agréées, des opinions qu'il [l'Akazu] n'avait pas bénites. »

Déterminés à mettre fin à ce système corrompu et à échapper à l'oppression subie en raison de leur statut dans les pays voisins, les réfugiés rwandais ont commencé à s'organiser à la fin des années 70 pour amener le régime rwandais à évoluer. Mais après que le parti politique du président Habyarimana, le Mouvement révolutionnaire national pour le développement, ou MRND (le seul parti politique au Rwanda), a émis en 1986 une déclaration rejetant l'appel des réfugiés à un rapatriement collectif, les réfugiés rwandais ont commencé à planifier l'éventualité de ce qu'ils ont appelé « l'Option Z », à savoir la guerre. En décembre 1987, ils ont formé un nouveau groupe d'action politique appelé le Front patriotique rwandais (FPR), qui jouissait d'une position unique pour planifier une option militaire tout en poursuivant ses efforts diplomatiques. De nombreux membres du FPR avaient échappé aux restrictions de la vie en camp de réfugiés en consacrant des années à la guérilla et en obtenant des victoires en Ouganda au sein de l'Armée de résistance nationale (National Resistance Army, NRA) de Yoweri Museveni. Bien formés et aguerris, les soldats rwandais de la NRA avaient aidé Yoweri Museveni à mettre fin en 1986 au régime sanguinaire du président Milton Obote, et nombre d'entre eux sont restés dans les rangs de la NRA, certains à des postes de haut commandement. Le FPR s'est alors organisé et formé secrètement, et a commencé à constituer sa propre armée. « Il était impossible de rentrer au Rwanda sans lutte militaire », rappelait Richard Sezibera, qui ferait partie des premiers officiers médicaux de l'armée du FPR et qui, des décennies plus tard, occuperait le poste de ministre des Affaires étrangères du Rwanda. « Nous écoutions tous la radio. Le gouvernement nous disait que nous n'avions pas notre place au Rwanda, que le pays était saturé ».

Après des décennies d'attente, de planification et de défense de leurs droits, le 1^{er} octobre 1990, plusieurs milliers de soldats du FPR se sont rendus au Rwanda par la frontière nord-est.

C. Résumé du rapport : Le rôle des responsables français et de l'armée au Rwanda d'octobre 1990 à ce jour

1. 1990 : L'État français a réagi à l'offensive militaire du FPR en contribuant à l'effort de guerre du président Habyarimana. L'État français a continué à apporter un soutien militaire malgré les atteintes aux droits de l'homme, les massacres anti-Tutsi et les réserves exprimées par certains responsables français.

Le 2 octobre 1990, le président Habyarimana a appelé l'Élysée, pour implorer l'État français d'aider son régime à repousser l'offensive militaire du FPR. Le responsable français qui a pris son appel n'était pas le président, mais son fils, Jean-Christophe Mitterrand, chef de la « Cellule Afrique » de l'Élysée, qui contrôlait en grande partie la politique française en Afrique. Ce dernier a apporté une réponse « agréable et rassurante » à la demande d'aide du président Habyarimana avant de se tourner vers l'historien Gérard Prunier, qui se trouvait être présent dans la pièce, pour lui dire « Nous allons lui envoyer quelques hommes, à ce vieux Habyarimana. Nous allons le sortir de là. » « De toute façon », a-t-il ajouté, « dans deux ou trois mois, toute cette affaire sera terminée ».

Comme Jean-Christophe Mitterrand le savait peut-être, lorsque la guerre a éclaté, il y avait déjà des coopérants militaires français sur le sol rwandais dont plusieurs assuraient l'entraînement des unités spéciales des Forces armées rwandaises – le bataillon de reconnaissance, l'unité de paracommando et l'escadron d'aviation, qui ont été parmi les premières à être déployées pour repousser les troupes du FPR.

Le 4 octobre 1990, trois jours après le début de la guerre, ces coopérants militaires français étaient rejoints au Rwanda par 150 soldats français afin d'aider à sécuriser Kigali et son aéroport. Ce déploiement, bientôt suivi par l'arrivée de 150 soldats supplémentaires, marqua le début de l'Opération Noroît. Le président Mitterrand a tenté de convaincre les Français que l'objectif de cette opération était de permettre « l'évacuation des Français et d'un certain nombre d'étrangers qui se sont mis sous notre protection ». Le contingent de l'Opération Noroît, a-t-il déclaré « n'a pas d'autre mission que celle-là, et cette mission remplie, bien entendu, [il] rentrera en France. » C'était un mensonge. Des communications internes et des déclarations récentes faites par des conseillers du président Mitterrand confirment que la mission avait aussi un objectif officieux : dissuader l'avancée du FPR.

De ce point de vue, l'intervention française fut un succès. Dans les airs, les pilotes rwandais à bord d'hélicoptères Gazelle de construction française ont lancé des attaques à la roquette qui ont joué un rôle décisif en arrêtant l'avancée de l'armée du FPR. Des pilotes instructeurs français étaient souvent assis aux côtés de leurs élèves rwandais au début de la guerre. Le colonel Laurent Serubuga, chef d'État-Major adjoint des FAR et membre de l'Akazu, déclarera plus tard à un responsable français en visite que les unités d'élite des FAR entraînées par les Français et « appuyées par la France », étaient à féliciter pour la « victoire d'octobre » des forces gouvernementales rwandaises sur les militaires du FPR.

Le colonel Serubuga s'est félicité de l'attaque du FPR, selon Georges Martres, ambassadeur français au Rwanda de 1989 à 1993. Pour ce premier, l'attaque a donné le prétexte qu'attendaient

les faucons du régime anti-Tutsi dont il faisait partie pour massacrer les Tutsi. Bien que cela fût connu de l'ambassadeur Martres, l'État français a secrètement nommé un conseiller spécial auprès de Serubuga pour renforcer les capacités de combat des FAR et pour prendre part aux discussions de haut niveau autour de la tactique sur le champ de bataille.

En réalité, les massacres de civils tutsis étaient déjà en cours le 11 octobre, jour où l'État français a nommé le conseiller auprès du colonel Serubuga. Quelques jours après que les militaires du FPR ont lancé leur offensive le 1^{er} octobre 1990, les soldats et les milices du régime rwandais ont commencé à massacrer des civils tutsis au nord-est du pays, près du site où le FPR est entré au Rwanda. Ces massacres ont été largement relayés dans les médias occidentaux. Le 10 octobre 1990, par exemple, *Reuters* rapportait qu'environ 400 civils rwandais avaient pris la fuite vers l'Ouganda après que des soldats du régime rwandais aient attaqué des paysans accusés d'avoir soutenu le FPR : « Les soldats ont tiré sur des paysans et brûlé des cases tandis que des Hutu attaquaient femmes et enfants à la machette . . . au cours d'assauts qui ont visé au moins neuf villages habités principalement par la minorité tutsi au nord-est du Rwanda, selon les villageois ». Un témoin a raconté le genre de scène qui allait devenir bien trop ordinaire quatre années plus tard, pendant le génocide : « Une femme est morte après que des Hutu lui ont tranché les bras et les lui ont enfoncés dans la bouche... Ses deux jeunes enfants, âgés d'un an et de cinq ans ont ensuite été massacrés ». Selon un autre témoin, « Tout le village était jonché de corps, il semble que la majorité n'ait pas réussi à s'enfuir ».

Ce ne fut pas un incident isolé. Les soldats et les milices du régime ont aussi massacré des Tutsi de l'autre côté de la frontière. Plus de 250 kilomètres au sud-est de la zone où les troupes du FPR avaient franchi la frontière pour entrer au Rwanda, dans la localité de Kibilira, ils ont tué plus de 300 civils, des Tutsi pour la plupart, et réduit en cendres plus de 400 maisons abritant majoritairement des Tutsi. L'État français était au courant de ces attaques. Un télégramme du 13 octobre 1990 adressé à Paris, signé par le Colonel René Galinié, le chef de l'Opération Noroît (qui était également attaché militaire à l'ambassade de France et le commandant de la mission française de soutien militaire au Rwanda) et transmis à l'ambassadeur français Georges Martres, indiquait :

Les paysans hutus organisés par le MRND ont intensifié la recherche des Tutsi suspects dans les collines, des massacres sont signalés dans la région de Kibilira à 20 kilomètres au nord-ouest de Gitarama. Le risque de généralisation, déjà signalé, de cette confrontation, paraît ainsi se concrétiser.

Deux jours plus tard, le 15 octobre 1990, l'ambassadeur Martres a reconnu que la population tutsi au Rwanda craignait un génocide. « [La population tutsi] compte encore sur une victoire militaire », écrit-il dans une note intitulée « Analyse de la situation par la population d'origine tutsi ». « [U]ne victoire militaire », poursuit-il, « même partielle, lui permettrait, d'échapper au génocide ».

Malgré ces avertissements, le 18 octobre, un conseiller rapportait au président Mitterrand, « [N]ous...avons répondu immédiatement de façon favorable aux demandes formulées par les autorités rwandaises en matière de fourniture de munitions et nous avons notamment envoyé des

roquettes pour des hélicoptères “Gazelle”. Un avion transportant de nouvelles roquettes est parti ce matin-même pour Kigali. »

Le 24 octobre, le Colonel Galinié a rédigé une mise en garde plus catégorique. Les Rwandais, selon lui, n’accepteraient jamais le rétablissement dans la région du nord-est ce qu’il appelait « le régime honni du premier royaume tutsi. » Il prédisait – avec une justesse terrifiante, au vu des événements à venir, que « ce rétablissement avoué ou déguisé entraînant [ajouté dans la marge] : selon toute vraisemblance – l’élimination physique à l’intérieur du pays des tutsis, 500 000 à 700 000 personnes, par les hutus, 7 000 000 d’individus. »

En repensant à cette période pendant son témoignage recueilli en 1998 devant une *Mission d’information parlementaire* (MIP) française autour des agissements de l’État français au Rwanda entre 1990 et 1994, l’ambassadeur Martres a reconnu : « Le génocide était prévisible dès cette période [le mois d’octobre 1990], sans toutefois qu’on puisse en imaginer l’ampleur et l’atrocité. »

S’exprimant en 2014 lors d’une conférence autour des erreurs commises avant et pendant le génocide, le plus proche conseiller du président Mitterrand, Hubert Védrine, a reconnu l’avoir entendu « dire très tôt, en 1990-1991, que la situation au Rwanda était très dangereuse et ne pouvait mener que vers une guerre civile et des massacres ». Et Hubert Védrine d’ajouter « Je ne suis pas en train de dire qu’il avait prévu un génocide sous la forme qu’il allait prendre, personne n’imaginait cela. Mais dès le tout début, il avait compris que la situation était dangereuse et ne pouvait que déboucher sur des massacres ».

Le lendemain de la parution d’articles datés du 10 octobre 1990 dans la presse européenne relatant des massacres appuyés par le régime, l’Amiral Jacques Lanxade (alors haut conseiller militaire du président Mitterrand), a proposé à ce dernier un retrait partiel des forces de Noroît, l’enjeu étant pour l’État français de « ne pas paraître trop impliqué dans le soutien aux forces rwandaises si des exactions graves envers la population étaient mises en évidence ». Le président Mitterrand a refusé cette proposition et les soldats de Noroît sont restés au Rwanda, même après le retrait par le gouvernement belge de ses troupes en raison d’atteintes aux droits de l’homme perpétrées par le président Habyarimana (dont l’État français avait également connaissance). Le président Mitterrand a insisté lors d’un conseil de ministres du 17 octobre 1990 sur le fait que le conflit au Rwanda était l’occasion de combler un vide laissé par la Belgique : « Nous entretenons des relations amicales avec le gouvernement du Rwanda qui s’est rapproché de la France après avoir constaté la relative indifférence de la Belgique à l’égard de son ancienne colonie. »

Début janvier 1991, certains responsables français estimaient que la menace militaire du FPR s’était suffisamment amenuisée pour que l’État français réduise sa présence militaire. À nouveau, le président Mitterrand a rejeté les conseils de l’amiral Lanxade de réduire le nombre de soldats français au Rwanda. Enhardi par l’appui militaire français, le régime rwandais refusait d’échanger diplomatiquement et politiquement avec le FPR. Sans recours politique, le FPR a décidé d’avancer sa cause là où il pourrait attirer l’attention du régime du président Habyarimana : le champ de bataille.

Fin janvier 1991, l’armée du FPR, s’étant regroupée sous le commandement de Paul Kagame, a lancé une attaque surprise sur Ruhengeri, un bastion du président Habyarimana au nord-

ouest du Rwanda. Le soir de l'attaque, à l'Élysée, le président Mitterrand a autorisé le contingent Noroît à évacuer les ressortissants français et étrangers de la zone de Ruhengeri. Lorsque l'Amiral Lanxade a recommandé que l'État français se limite au rapatriement de ses ressortissants et qu'elle laisse aux Rwandais le soin de « tenter de faire partir les rebelles », le président Mitterrand s'est montré réticent : « On ne peut pas limiter notre présence. Nous sommes à la limite du front anglophone. Il ne faut pas que l'Ouganda se permette tout et n'importe quoi. Il faut dire au président Museveni : il n'est pas normal que la minorité tutsi veuille imposer sa loi à la majorité [hutu]. » Sa réponse apportait des clarifications. Elle montrait non seulement que le président Mitterrand souhaitait donner un rôle plus important aux soldats français au Rwanda, mais que sa compréhension des Rwandais n'allait pas au-delà de leur appartenance ethnique. Pour le président Mitterrand, le Rwanda était un pays hutu, et le FPR, qu'il qualifiait de façon simpliste de mouvement tutsi, ne pouvait pas diriger un pays hutu.

Le FPR espérait persuader ses homologues rwandais et français que la « politique ne coule pas dans le sang, elle réside dans les idées », selon les termes de Tito Rutaremara, alors Secrétaire général du FPR. Par exemple, des mois avant les remarques du président Mitterrand de fin janvier 1991, des représentants du FPR avaient expliqué au personnel de l'ambassade française en Ouganda que l'« objectif du FPR est de libérer le pays de la dictature d'Habyarimana ». L'ambassadeur français en Ouganda a relayé ces informations à Paris ainsi que la position du FPR, à savoir que le rapatriement des réfugiés était « certes essentiel mais [il] ne doit pas masquer tous les problèmes internes au Rwanda (corruption généralisée, détournements de l'aide internationale, assassinats politiques, etc.). »

Néanmoins, les intérêts français au Rwanda et en Afrique obligeaient les responsables français à ignorer ces informations. Défendre le président Habyarimana était indiscutable : refuser de l'aider aurait risqué de causer la perte d'un allié fiable et aurait alarmé d'autres despotes africains, qui auraient remis en cause l'engagement de l'État français à les protéger des menaces à leur régime. Cette réaction pouvait mettre en péril les fondements de l'influence française sur le continent.

Néanmoins, justifier l'intervention aux yeux des Français était un problème autrement plus complexe. Ayant récemment proclamé que l'État français apporterait son soutien militaire à ses alliés africains en réponse à une « menace extérieure » (plutôt qu'à des « conflits intérieurs »), le président Mitterrand risquait de s'attirer des critiques pour avoir choisi d'aider le président Habyarimana à repousser une armée de réfugiés rwandais. Il a préféré insinuer que ce qui se déroulait au Rwanda n'était pas une guerre civile, mais plutôt que le FPR était simplement un prête-nom de l'Ouganda et qu'il devait ainsi être considéré comme un agresseur étranger. Ainsi, le 24 octobre 1990, l'ambassadeur Martres a conseillé au président Habyarimana de « mettre en valeur sur le plan médiatique » que l'attaque militaire du FPR était une agression extérieure en expliquant que « la France . . . sera plus à l'aise pour l'aider s'il est clairement démontré à l'opinion publique internationale qu'il ne s'agit pas d'une guerre civile. »

2. 1991-1992 : L'État français a continué de faire pression au niveau militaire et diplomatique sur le FPR, tout en soutenant délibérément le régime rwandais, responsable d'agressions et de massacres à l'encontre des Tutsi.

Quelques jours après l'offensive du FPR le 23 janvier 1991 à Ruhengeri, les autorités régionales ont répliqué par des attaques organisées contre les Bagogwe, massacrant entre 500 et 1 000 membres de ce sous-groupe de bergers tutsis dont les foyers se trouvaient près de Ruhengeri. Toutefois, même après que ces attaques menées par des acteurs du gouvernement à l'encontre de civils ont été relayées en France, ces événements n'ont pas trouvé d'écho à l'Élysée. Au lieu de cela, une deuxième attaque menée le 2 février 1991 par le FPR sur Ruhengeri a persuadé l'Amiral Lanxade que l'État français devait envoyer un *Détachement d'assistance militaire d'instruction* ou DAMI, afin « de renforcer notre coopération [française] et de “durcir” le dispositif [militaire] rwandais. » Le président Mitterrand était du même avis. Le déploiement du DAMI qui s'est ensuivi, en mars 1991, était censé être secret et limité. Il devait initialement mettre fin à sa mission dans les quatre mois. Il a poursuivi ses activités pendant plus de deux ans et demi.

La France a assorti son aide militaire au président Habyarimana d'une pression diplomatique sur le FPR, déguisée en médiation neutre. Paul Dijoud, diplomate français qui a supervisé les négociations de 1991 entre le FPR et le régime rwandais, a déclaré que « la démarche française est désintéressée et ne vise qu'à contribuer à ramener la paix à la frontière rwandougandaise. » Pourtant, pendant toute la durée des négociations, les intérêts de l'État français étaient clairement affichés. Selon une note du ministre des Affaires étrangères rwandais Casimir Bizimungu datée d'août 1991 et adressée au président Habyarimana, « Monsieur Dijoud a souhaité me rencontrer après le départ de la délégation ougandaise pour réitérer l'appui inconditionnel de la France au Rwanda », ajoutant que les échanges diplomatiques avaient « beaucoup édifié quant à la détermination de la France qui se considère comme ami et allié. » Paul Kagame, alors Président du Haut commandement militaire du FPR, raconte que lors d'une réunion tenue en septembre 1991 à Paris, Paul Dijoud lui a dit « Il paraît que vous êtes de bons guerriers, il paraît que vous pensez que vous irez jusqu'à Kigali, mais même si vous y arrivez, vous ne retrouverez pas vos familles... Tous vos proches, vous ne les retrouverez pas. » Paul Dijoud prétendait joindre à cette pression sur le FPR une pression équivalente sur le régime du président Habyarimana afin d'engager des réformes démocratiques. Le président Habyarimana a mis fin au système du parti unique au Rwanda, mais a continué à réprimer les dissidents et à truquer le système politique pour maintenir son parti, le MRND, au pouvoir. Cette mascarade était suffisamment convaincante pour l'État français, qui ne s'attendait pas, comme l'a reconnu plus tard Paul Dijoud, à voir le président Habyarimana immédiatement « transformer le Rwanda en une démocratie avancée ».

La force de l'engagement de Paul Dijoud et de l'État français envers leurs alliés rwandais allait devenir plus évidente, lorsque les responsables français ont ignoré la participation du régime rwandais à un massacre public de Tutsi qui serait décrit plus tard comme une « répétition générale » du génocide. Les massacres de mars 1992 à Bugesera, une région située au sud à proximité de Kigali et abritant une importante communauté tutsi, ont été déclenchés par une campagne de propagande diffusée sur la radio publique et prétendant mettre au jour un complot ourdi par le FPR et ses alliés politiques pour assassiner 22 membres de partis politiques principalement composés de Hutu. Cette fausse nouvelle a atteint l'objectif. Du 4 mars, soit un jour après la diffusion, au 11 mars 1992, des milices appuyées par le régime ont commencé à

résoudre ce que le MRND considérait comme le « problème ethnique » et à anéantir les opposants politiques.

Au début des massacres, « [i]ls venaient en grand vacarme en criant comme des fous », raconte un survivant, « ils ont tué quatre de mes enfants et ma femme. » *L'Agence France-Presse* et *Reuters* ont souligné le caractère barbare des tueries dans des rapports rédigés alors, en décrivant la façon dont les assassins avaient mis le feu à des maisons, brûlant vives les personnes qui s'y trouvaient. En une semaine, les assaillants ont tué près de 300 personnes et en ont déplacé pas moins de 13 000.

L'ambassadeur Martres a su en l'espace de quelques jours ce que la radio publique avait fait. « La radio-diffusion rwandaise a mis le feu », a-t-il écrit dans un télégramme daté du 9 mars 1992 à Paris. Néanmoins, quelques semaines plus tard, à Paris, des responsables du ministère français de la Coopération ont accueilli Ferdinand Nahimana qui, en sa qualité de directeur de l'agence publique de radiodiffusion, avait autorisé la diffusion de la fausse nouvelle à la radio. Des représentants du ministère se sont engagés auprès de Nahimana à accroître le financement destiné à une chaîne de télévision publique rwandaise. Deux années plus tard, Nahimana serait à la tête de la RTL (Radio télévision libre des Mille Collines), la radio incitant à la haine qui a exhorté les milices à pourchasser et à tuer les Tutsi pendant le génocide.

L'assistance militaire française a continué avec la même intensité. Alors que les massacres de Bugesera se déroulaient, Paul Dijoud, le médiateur soi-disant neutre des pourparlers de paix, a diffusé une note appelant à « [u]n renforcement de l'appui de la France à l'armée rwandaise » pour l'aider à contrer l'« intransigeance » croissante du FPR. De fait, l'État français allait s'engager à envoyer davantage d'équipements militaires au Rwanda pendant le deuxième semestre de l'année 1992. En tout, l'État français a fourni en 1992 presque 2,7 millions de dollars d'équipements militaires au régime rwandais, et a de surcroît approuvé plus de 1,5 million de dollars de ventes d'armes à ce pays.

Au milieu de l'année 1992, des journalistes français ont commencé à dénoncer l'État français pour son soutien continu au régime meurtrier de Kigali. Par exemple, Jean-François Dupaquier a publié un article accablant en juin dans l'hebdomadaire *L'Événement du jeudi*, intitulé « La France au chevet d'un fascisme africain », dans lequel il établissait des parallèles entre le régime rwandais et les nazis et les Khmers rouges. Il reprochait à l'État français d'utiliser ses conseillers militaires pour « superviser » une guerre au nom du régime rwandais contre le FPR qui était « de moins en moins militaire et de plus en plus incivile ».

Le 5 juin 1992, les militaires du FPR ont lancé une offensive majeure à Byumba, à environ 55 kilomètres au nord de Kigali, dans le but de renforcer le pouvoir de négociation du FPR vis-à-vis du président Habyarimana. L'État français a volé au secours de ce dernier en déployant 150 soldats supplémentaires de l'Opération Noroît, et en envoyant un nouveau matériel d'artillerie puissant aux FAR. En août 1992, un autre massacre de Tutsi, cette fois dans la ville de Kibuye située à l'ouest, n'a rien changé au soutien militaire français.

En octobre 1992, les pourparlers de paix, qui s'étaient déroulés par à-coups pendant la guerre et avaient abouti à un cessez-le-feu en juillet 1992, semblaient prometteurs pour parvenir à

une solution globale au conflit. Mais les extrémistes ont tout fait pour mettre ces progrès en échec. Le parti extrémiste anti-Tutsi nouvellement créé, la *Coalition pour la défense de la république* (ou CDR), a organisé le 18 octobre 1992 une marche de protestation contre les négociations d'Arusha et exprimé son soutien à « la présence des troupes françaises et à François Mitterrand [sic : Mitterrand]. » Quelques jours après la marche, des membres du CDR ont assassiné deux personnalités politiques modérées. Après que les négociations d'Arusha, qui se sont déroulées en présence de l'État français et d'autres observateurs internationaux, ont abouti à un accord préliminaire de partage du pouvoir le 31 octobre, le président Habyarimana s'est inspiré du CDR et a immédiatement commencé à saboter le processus de paix, critiquant ses propres négociateurs dans deux allocutions radiodiffusées début novembre 1992, puis déclarant, à la mi-novembre, qu'un cessez-le-feu conclu en juillet n'était qu'un simple bout de papier. « La paix ne doit pas être confondue avec les papiers », a-t-il déclaré.

Un des négociateurs du régime à Arusha, le Colonel Théoneste Bagosora, extrémiste anti-Tutsi notoire a quitté les négociations à Arusha avant leur terme et, quelques mois plus tard, a lancé un programme militaire au Rwanda pour armer les civils du CDR et le parti MRND de Juvénal Habyarimana. Des années plus tard, Théoneste Bagosora serait reconnu comme étant l'architecte du génocide.

3. 1993 : Ignorant un rapport accablant en matière de droits de l'homme et dénonçant le régime rwandais, l'État français est allé au bout de sa logique d'intervention dans la guerre contre le FPR.

Début 1993, un consortium de groupes de défense des droits de l'homme a mis davantage en lumière la violence ethnique appuyée par le régime au Rwanda, à l'intention de l'État français et du monde entier. La « Commission FIDH » a mené une mission d'enquête au Rwanda entre le 7 janvier et le 21 janvier 1993. Après avoir mené des entretiens auprès de centaines de Rwandais et excavé des fosses communes, les enquêteurs ont conclu que le régime rwandais avait « massacré et fait massacrer » 2 000 Rwandais et que « de nombreux Tutsi, pour la seule raison qu'ils appartiennent à ce groupe, sont morts, disparus ou gravement blessés et mutilés ». Ils ont informé des responsables français à Paris de leurs conclusions. Dans un télégramme du 19 janvier 1993 résumant sa note d'information, l'ambassadeur Martres a noté la « quantité impressionnante de renseignements sur les massacres » recueillie par la FIDH et a suggéré que les conclusions de la mission forceraient le président Habyarimana à répondre à de graves accusations au sujet de son rôle dans ces massacres. « Sur le plan des faits », remarque l'ambassadeur, « le rapport que la mission déposera . . . ne fera qu'ajouter l'horreur à l'horreur déjà connue. » Ces avertissements n'auraient pas pu être plus terribles ou plus clairs. Pourtant, l'État français a continué, voire accéléré son soutien au régime du président Habyarimana.

Le 21 janvier 1993, le jour même où la mission de la FIDH a quitté le Rwanda, la violence que le régime avait suspendue en raison de la présence des enquêteurs de la FIDH a repris avec un acte de vengeance dans le nord du pays, qui s'est traduit par la mort de centaines de Tutsi. En réaction aux tueries, l'armée du FPR a repris les hostilités le 8 février 1993. Elles avaient été temporairement arrêtées en raison des pourparlers de paix. Comme l'a expliqué Paul Kagame au journal *Christian Science Monitor* :

Ce n'est pas la première fois qu'ils le font, ils ont tué des gens à [Bugesera], et à Kibilira près de Gisenyi. Ils ont aussi tué les habitants de Bagogwe aux alentours de Gisenyi. Nous pensions que ces tueries allaient cesser à la faveur du processus de paix. Il n'en a rien été. Nous ne pouvions pas rester les bras croisés.

La réaction de l'État français est venue du porte-parole du ministère français des Affaires étrangères : « Nous avons eu connaissance des raisons invoquées par le FPR pour expliquer son attaque. La France ne peut considérer que ces raisons constituent une justification à la reprise des combats, même si elle condamne, au Rwanda comme ailleurs, tout manquement aux droits de l'homme. »

Le président Mitterrand et ses conseillers n'ont pas laissé les conclusions de la FIDH contrarier leur détermination sans faille à poursuivre la politique qui avait prévalu au cours des deux années et demie précédentes : la priorité demeurait d'arrêter le FPR. La nouvelle progression du FPR menaçait des positions militaires rwandaises essentielles. C'est pourquoi, le 8 février 1993, le général Christian Quesnot, successeur de l'amiral Lanxade en tant que conseiller militaire principal du président Mitterrand, et Bruno Delaye, successeur de Jean-Christophe Mitterrand à la tête de la Cellule Afrique de l'Élysée, ont conseillé au président Mitterrand de répondre par des « livraisons de munitions et de matériels » à l'armée rwandaise et une « assistance technique, notamment dans l'artillerie », notant au passage qu'une compagnie de soldats français avait été mise en alerte pour prêter main-forte aux soldats français déjà présents au Rwanda. Ils n'ont pas mentionné le massacre ethnique, et encore moins les conséquences du soutien continu de l'État français au régime qui l'avait perpétré. Le président Mitterrand a donné une réponse manuscrite aux suggestions de ses conseillers : « D'accord. Urgent[.] »

Le même jour, l'État français a déployé 121 soldats au Rwanda, portant l'effectif de l'Opération Noroît à 291 (un effectif qui allait passer à 688 le 16 mars 1993, sans compter les 142 soldats français déployés en tant qu'instructeurs et conseillers auprès de l'armée rwandaise). Outre les soldats, l'État français a envoyé davantage d'armement. Le 12 février 1993, il a livré cinquante mitrailleuses de 12,7 mm et 100 000 cartouches aux FAR. Cinq jours plus tard, une autre livraison d'obus de 105 mm et de roquettes de 68 mm a eu lieu. Ces livraisons faisaient partie d'un total de 1,5 million de dollars d'armes et d'équipements militaires que l'État français a fournis gratuitement à l'armée rwandaise en 1993, le gros de ces livraisons étant intervenu dans les semaines suivant l'attaque du 8 février 1993 menée par le FPR en réponse aux massacres.

Lorsque les soldats du FPR se sont approchés à 30 kilomètres de Kigali, le président Mitterrand s'est vu proposer deux options militaires par ses conseillers : le retrait des troupes françaises ou leur renforcement. Le 19 février 1993, le conseiller adjoint du président aux affaires africaines a averti qu'un retrait « sera interprété comme l'échec de notre politique au Rwanda. Tout cela ne sera pas sans conséquence sur nos relations avec d'autres pays africains. » Le président Mitterrand ignorant les conseils contraires de son ministre de la Défense, Pierre Joxe, qui insistait sur le fait que « nous devons nous cantonner strictement à la protection de nos ressortissants », des forces spéciales françaises furent envoyées au Rwanda avec pour mission secrète d'aider les forces gouvernementales rwandaises dans leur lutte contre le FPR. Le Colonel Didier Tauzin, qui a dirigé cette mission, connue sous le nom d'Opération Chimère, a écrit plus tard dans ses mémoires que lorsqu'il était au Rwanda, il avait « dirig[é] effectivement toutes les

opérations rwandaises sur la totalité du front. » Le colonel Tauzin et ses hommes ont collaboré étroitement avec Augustin Bizimungu, le chef d'État-Major des FAR que le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) condamnerait pour génocide et au sujet duquel le colonel Tauzin, suite à la condamnation d'Augustin Bizimungu, écrirait « J'ai toujours considéré comme un honneur de l'avoir connu et d'avoir combattu à ses côtés. »

Le colonel Tauzin a organisé une contre-offensive contre l'armée du FPR, dont il se féliciterait plus tard pour avoir mené la « vie dure » aux rebelles, faisant 800 morts dans les rangs du FPR et pas moins de 2 500 blessés en huit jours, selon les dires du colonel Tauzin. Néanmoins, à son grand regret, Paris a fait pression sur lui afin qu'il annule les plans d'offensive massive pour repousser l'armée du FPR. Regrettant plus tard sa décision de ne pas pousser son avantage malgré la désapprobation de ses supérieurs, le colonel Tauzin écrirait « lorsque ce qu'il est convenu d'appeler “le génocide des Tutsi” a commencé, j'ai profondément regretté d'avoir été aussi discipliné ! » Dans sa logique, infliger une défaite au FPR aurait empêché le génocide. Plusieurs hauts gradés français reprendraient cet argument à leur compte. Pendant le génocide lui-même, ce point de vue allait guider les responsables français, qui considéraient qu'arrêter le FPR était essentiel pour mettre fin au génocide.

Le colonel Tauzin a accusé les changements politiques à Paris d'avoir compromis sa mission. Et, en réalité, des changements étaient en cours. Non seulement la presse française a continué à jeter un regard sceptique sur l'intervention française au Rwanda – par exemple, un article du 17 février 1993 du *Canard enchaîné* titrait « Mitterrand nous cache une guerre africaine », mais la classe politique française elle-même a commencé à se joindre aux critiques. M. Gérard Fuchs, secrétaire national du Parti socialiste, a émis un communiqué le 28 février 1993 qui « interroge sur la décision d'envoyer de nouvelles troupes françaises au Rwanda, alors que les violations des Droits de l'Homme par le régime du général Habyarimana ne cessent de se multiplier. » À l'approche des élections, et alors que le Parti socialiste du président Mitterrand faisait pâle figure dans les sondages – et subirait bientôt une défaite retentissante, provoquant la constitution d'un gouvernement de cohabitation, le Président français a annoncé le 3 mars 1993 à ses plus proches conseillers et aux membres de son cabinet : « Il faut, le plus tôt possible, céder la place aux forces internationales des Nations Unies. » Malgré cela, entre mars et août, l'État français a presque doublé le nombre de ses conseillers DAMI au Rwanda, une décision que même l'enquête parlementaire française de 1998 autour de l'action de l'État français au Rwanda a critiquée.

En août 1993, un accord de paix historique, signé à Arusha en Tanzanie, allait faciliter le départ de la majeure partie, mais pas de la totalité, des troupes françaises du Rwanda. Trois années de guerre prirent ainsi fin (sur le papier, du moins) le 4 août 1993, lorsque le président Habyarimana et le Président du FPR Alexis Kanyarengwe signèrent un accord de paix établissant un gouvernement intérimaire largement représentatif fondé sur le partage du pouvoir et l'intégration des armées rwandaises et du FPR. Mais ce n'était qu'une trêve fragile qui dépendait du déploiement d'une force de maintien de la paix de l'ONU (MINUAR) que l'État français et les autres membres du Conseil de sécurité ont convenu d'établir, mais trop faible pour affronter les défis à venir. Ces défis furent principalement le fait d'extrémistes qui ne voulaient pas d'une paix avec le FPR et qui se sont efforcés de saper les Accords d'Arusha et de déstabiliser le pays en perpétrant des actes de violence anti-Tutsi. RTL, la radio incitant à la haine, créée mi-1993, allait s'avérer particulièrement efficace pour promouvoir les objectifs des extrémistes.

Alors que le 13 décembre 1993, l'État français retirait ce qui restait des troupes de l'Opération Noroît, le colonel Bernard Cussac, attaché militaire de la France au Rwanda depuis juillet 1991, a avancé le prétexte que la seule mission de l'Opération Noroît avait été de protéger les ressortissants français et étrangers et a félicité les troupes pour avoir « présenté une dissuasion [sic : dissuasion] crédible et un savoir-faire efficace et déterminant qui ont favorisé l'arrêt des combats. » Et selon le colonel Cussac, l'État français « ne quitt[ait] pas le Rwanda ». Un détachement d'une vingtaine d'instructeurs et de conseillers français resterait après l'arrivée de la MINUAR pour « aider nos camarades rwandais dans les principaux domaines de leur activité militaire. » Il comprenait des conseillers auprès de hauts gradés des FAR, y compris le chef d'État-Major Déogratias Nsabimana et les commandants des bataillons de reconnaissance et de para-commando. Ce travail s'est poursuivi même après que des preuves sont apparues, début 1994, que les FAR armaient et formaient les milices de jeunes Interahamwe en préparation d'une reprise des hostilités contre le FPR et d'un éventuel massacre des Tutsi.

Des signes du carnage à venir se sont amplifiés à la mi-janvier lorsqu'un informateur qui disait être l'instructeur en chef d'Interahamwe a confié à la MINUAR que les FAR avaient transféré des armes et des munitions aux milices avec l'assentiment du chef d'État-Major Nsabimana, et qu'Interahamwe avait mené des formations pour 1 700 membres de milices dans des bases de l'armée rwandaise. Ses supérieurs, a-t-il déclaré, avaient émis des ordres pour mettre au point des listes de Tutsi qui, vraisemblablement, seraient la cible d'une campagne d'extermination. Le général Roméo Dallaire, commandant de la MINUAR, a noté cette information dans un télégramme du 11 janvier 1994 adressé au Département des opérations de maintien de la paix à New York, et dans des notes à des diplomates français, belges et américains à Kigali. Le Secrétariat des Nations Unies a refusé la demande du général Dallaire de perquisitionner les caches d'armes suspectées. Ce fut là un des échecs les plus flagrants de la communauté internationale au Rwanda.

Dix jours plus tard, un avion atterrissait à Kigali avec à son bord 1 000 obus de mortier (fabriqués par une société française et exportés avec l'autorisation de l'État français) provenant de Châteauroux en France et destinés aux FAR. Sachant que ces munitions étaient arrivées dans une nation au bord du gouffre, le général Dallaire a ordonné qu'elles soient saisies. « Nous étions tous censés tendre vers la paix, pas nous préparer pour une guerre », a-t-il écrit plus tard.

Au cours des trois premiers mois de 1994, les extrémistes ont continué à entraver la mise en œuvre des Accords d'Arusha en procédant à des manifestations violentes et à des assassinats ciblés visant à bloquer la mise en place du gouvernement intérimaire. Ayant échoué à intercéder à des moments clés, les Nations Unies n'avaient plus qu'à « prier pour qu'un miracle se produise », selon les mots d'un responsable du FPR. Le 5 avril 1994, le Conseil de sécurité décidait d'étendre le mandat de la MINUAR de quatre mois supplémentaires. Néanmoins, comme les deux jours suivants allaient le montrer, les extrémistes du Rwanda avaient des intentions autrement plus effroyables pour leur pays.

4. *Après le début du génocide des Tutsi, les responsables français sont restés prisonniers de la même mentalité à l'envers qui avait guidé leurs décisions au cours des trois années et demie précédentes – le principal problème était le FPR, et non le génocide que ce dernier combattait.*

Le mercredi 6 avril 1994, le président Habyarimana, ainsi que le président burundais Cyprien Ntaryamira et d'autres, sont montés à bord de l'avion privé du président Habyarimana, un cadeau de l'État français. Les passagers revenaient de Dar es Salam où ils avaient finalisé certains aspects des Accords d'Arusha qui faciliteraient la mise en œuvre du gouvernement intérimaire. Autour de 8 h 30, alors que l'avion se préparait à atterrir à l'aéroport de Kigali, une puissante explosion se produisit. L'avion avait été abattu, tuant les deux présidents ainsi que tous les passagers à bord. « [C]ela va être terrible », s'exclama le président Mitterrand en s'adressant à Hubert Védrine après avoir appris la nouvelle du crash.

Sans preuve, le président Mitterrand et ses plus proches conseillers à l'Élysée ont immédiatement accusé le FPR. Les responsables français continueraient à porter cette accusation pendant des décennies, alors même que des télégrammes ayant fuité publiquement suggéraient que la DGSE avait pointé la responsabilité du Colonel Laurent Serubuga, membre de l'Akazu et qui avait collaboré avec des conseillers français à partir de 1990, ainsi que celle du Colonel Théoneste Bagosora, largement reconnu comme étant l'architecte du génocide des Tutsi.

La nuit du crash, les coopérants militaires français qui étaient restés au Rwanda pour former les FAR ont examiné les restes de l'avion sur le site du crash avec le major Aloys Ntabakuze, chef de l'unité para-commando. Quelques jours plus tard, le major Ntabakuze superviserait les para-commandos qui allaient massacrer des hommes, femmes et enfants parmi la communauté tutsi qui s'étaient abrités à l'ETO (École technique officielle) à Kigali (certains estiment à 4 000 le bilan des victimes).

Au lendemain matin du crash, il était clair que les préparatifs du génocide étaient en place. Comme le Premier ministre désigné Faustin Twagiramungu l'a confié à Jean-Michel Marlaud, ambassadeur de France au Rwanda depuis 1993, « des hommes de la garde présidentielle raffaient, enlevaient ou assassinaient des ministres désignés pour constituer le futur gouvernement ». L'ambassadeur Marlaud se souviendrait plus tard : « d'autres meurtres ont été commis », ils « frappaient à la fois les membres des partis d'opposition et les Tutsi. Il s'agissait d'assassinats à la fois politiques et ethniques ».

Suite à l'assassinat de plusieurs figures emblématiques modérées de la classe politique rwandaise – y compris le meurtre effroyable de la Première ministre, Agathe Uwilingiyimana, les extrémistes ont formé un gouvernement intérimaire le 8 avril 1994. À l'Élysée, le Général Christian Quesnot a exprimé sa satisfaction à l'égard du gouvernement intérimaire, notant que « les différents partis politiques rwandais » étaient représentés « conformément aux dosages prévus par les accords d'Arusha ». Toutefois, il n'a pas jugé nécessaire de mentionner que les représentants provenaient des ailes promouvant le pouvoir aux Hutu dans chaque parti. Le général Quesnot portait son attention ailleurs : « Seul le FPR a refusé d'y participer », a-t-il écrit, pointant du doigt les opposants à la France. « [Le FPR] a rompu le cessez-le-feu et entrepris une offensive vers Kigali. »

Dès les premières heures du 9 avril 1994, l'État français a envoyé des troupes pour évacuer des ressortissants français et étrangers. Baptisée Opération Amaryllis, cette mission a accru le nombre de témoins oculaires français qui ont assisté à des scènes d'horreur indicible dans Kigali. Un aumônier de l'armée accompagnant l'Opération Amaryllis a décrit une de ces scènes :

Le chauffeur de l'un des commandos chargés de l'évacuation [de l'école française de Kigali] . . . emprunte une route qui contourne la capitale par l'ouest, permettant d'éviter l'axe le plus chaud de la ville. Soudain, une femme tutsi, poursuivie par une bande de Hutu armés de matraques et couteaux, se jette contre le capot du premier véhicule en espérant, dans son tragique désespoir, y trouver un refuge. Le conducteur freine brutalement. Les deux occupants ne bougent pas, hébétés par la complexité de l'événement. Que faire ? Comment réagir ? Ces quelques instants d'hésitation ont suffi pour que les tortionnaires hutus comprennent que les militaires français ne défendront pas la femme. Au retour, les passagers du véhicule ont pu voir son cadavre, ventre ouvert, qui gisait au bord de la piste. Les assassins, avec un sourire et un geste amical de la main, les saluaient gentiment.

Un des avions, qui a transporté cet aumônier et ses camarades dans Kigali, avait semble-t-il à son bord des munitions pour mortier destinées aux FAR. (Toutefois, l'État français a nié ce point). Le premier avion ayant évacué des ressortissants français hors du Rwanda transportait également, sur ordre du président Mitterrand, la famille du président Habyarimana, y compris la première dame et cheffe de l'Akazu, Agathe Kanziga Habyarimana, à propos de laquelle le président Mitterrand s'exclamera, selon des témoins, « Elle a le diable au corps, si elle pouvait, elle continuerait à lancer des appels aux massacres à partir des radios françaises. »

Alors que les tueries de masse visant les Tutsi s'étendaient à différentes provinces du Rwanda, l'État français n'a pas usé de son influence pour arrêter les émissions de haine appelant les gens à assassiner leurs voisins. Il n'a pas non plus fait pression sur le gouvernement intérimaire et sur les FAR pour mettre fin aux tueries. Pendant des semaines, les responsables français ont évité d'appeler le génocide par son nom. En cela, leur attitude n'était pas pire que celle de la communauté internationale. Néanmoins, ce qui a aggravé la position française, entre autres, était le fait que les dirigeants français proches du président Mitterrand – le Général Quesnot, Bruno Delaye et le général Jean-Pierre Huchon, chef de la Mission militaire de coopération, ont continué à décrire le FPR, seule force luttant pour mettre fin au génocide, davantage comme une menace pour la paix et la stabilité au Rwanda que les *génocidaires* eux-mêmes.

Les diplomates français aux Nations Unies ont mis en échec même les tentatives les plus timorées de la communauté internationale de placer le gouvernement intérimaire face à ses responsabilités. Les responsables français cherchaient un retour aux négociations et un cessez-le-feu, qui auraient empêché le FPR de prendre le contrôle du pays et empêché la défaite du gouvernement intérimaire génocidaire. Pour la politique française au Rwanda, le nœud du problème n'était pas le génocide prochain, mais plutôt le fait d'empêcher le FPR d'établir ce que le président Mitterrand a appelé en juin 1994 un « Tutsiland ». Que tel ait été le point de vue du

président Mitterrand entre octobre 1990 et décembre 1993 était malavisé et destructeur. Que cela soit resté la position de l'État français pendant le génocide est inexplicable.

5. Lorsque l'État français s'est résolu à redéployer ses troupes au Rwanda dans le cadre de l'Opération Turquoise, il a utilisé cette action humanitaire pour empêcher le FPR de contrôler la totalité du Rwanda.

Au milieu de l'année 1994, même après que le ministre des affaires étrangères français, Alain Juppé, a qualifié les événements au Rwanda de « génocide », le président Mitterrand a insisté sur le fait que ce n'était pas le devoir de l'État français d'intervenir. « [Q]uel est donc ce décret divin qui a fait de la France le soldat de toutes les justes causes dans le monde, » a-t-il lancé lors d'une réunion ministérielle le 18 mai 1994. Toutefois, au mois de juin, plusieurs facteurs ont amené les responsables français à solliciter l'autorisation des Nations Unies pour intervenir. La pression est venue en partie des médias français et des ONG, qui ont fustigé l'État français pour ses « responsabilités politiques » dans l'« extermination systématique », et des dirigeants africains francophones, selon lesquels l'État français « devait agir si elle souhaitait conserver un semblant de crédibilité dans la région ». Par ailleurs, il n'échappait à personne que les forces du FPR progressaient sur le terrain. Pour les responsables français, il s'agissait là d'une évolution préoccupante. Après trois années et demie et un génocide, l'objectif de l'État français était toujours le même, neutraliser le FPR : « Si nous manquions à notre parole, » a confié une source du Quai d'Orsay à un journaliste, « notre crédibilité à l'égard des autres États africains avec lesquels nous avons passé de semblables accords serait sérieusement entamée et nous risquerions de voir ces pays se tourner vers d'autres soutiens. »

Mi-juin 1994, les responsables français ont décidé de déployer des troupes françaises au Rwanda dans le cadre de l'Opération Turquoise. Cette mission, selon l'État français, n'avait d'autre but que d'apporter une aide humanitaire. Il s'agissait de « sauver des vies et d'arrêter les massacres ». Le Conseil de sécurité des Nations Unies a approuvé la résolution rédigée par l'État français malgré le scepticisme de ses membres quant à ses véritables motivations. De fait, pour le président Mitterrand, un autre objectif pouvait être atteint. Le déploiement des forces françaises allait empêcher la progression de l'armée du FPR, aidant ainsi les FAR et le gouvernement intérimaire. Même Jean-Bernard Mérimée, ambassadeur de France aux Nations Unies, a concédé que c'était là « une issue inexorable ».

À l'instar de tout objectif humanitaire, faire obstacle à l'armée du FPR motivait en premier chef les décisions du président Mitterrand : « Les Tutsi vont instaurer une dictature militaire pour s'imposer durablement, » a déclaré le président à des ministres français, le jour où l'Opération Turquoise a débuté et un jour après que ses conseillers militaires l'aient averti que le FPR pourrait prendre Kigali avant l'arrivée des forces françaises. « Une dictature reposant sur dix pour cent de la population gouvernera avec de nouveaux massacres, » a-t-il dit. Considérant une nouvelle fois le FPR, de façon tout à fait simpliste, comme un mouvement ethnique plutôt que politique, le président Mitterrand continua à s'opposer à l'arrivée au pouvoir du FPR au Rwanda et de rejeter la possibilité de sa réussite.

Les soldats français sont arrivés au Rwanda « armés comme des porte-avions, » mais sans avoir de compréhension claire du conflit. On raconte qu'un commandant français a expliqué à un

subordonné que « [d]es rebelles ougandais envahissent le pays et tuent les populations ». Le Général Dallaire s'est rendu compte que certains officiers français « refusaient d'accepter la réalité du génocide et le fait que les chefs extrémistes, les génocidaires et certains de leurs anciens collègues étaient en fait les mêmes personnes ». Beaucoup de soldats croyaient que les Tutsi massacraient des Hutu, plutôt que le contraire. La vérité, lorsqu'elle éclata dans toute son horreur, fut un choc. « Ce n'est pas ce qu'on a été amenés à croire », confiait un soldat français fin juin, après une rencontre avec des survivants tutsis d'un massacre perpétré par des soldats des FAR et des milices.

Le test ultime quant à l'intention de l'État français de sauver des vies se joua fin juin 1994, à Bisesero, une zone située à l'ouest du Rwanda où des villageois, agissant sous la supervision de milices, de soldats des FAR, et de gendarmes, avaient traqué et tué des Tutsi depuis avril. Un officier français, après avoir eu vent du danger auquel faisaient face les Tutsi à Bisesero, a promis de retourner dans la région pour aider « les [survivants] à sortir de là ». Néanmoins, ses supérieurs avaient d'autres priorités en tête : une visite prévue de François Léotard, ministre de la Défense, et de faux renseignements selon lesquels des soldats du FPR étaient dans la zone, une supercherie des autorités locales qui ont profité de la crédulité provoquée par les préjugés pro-régime de certains commandants français. Trois jours se sont écoulés avant que des soldats de l'Opération Turquoise, sous la pression des médias occidentaux, retournent à Bisesero. Ils retrouvèrent les survivants désespérés dans un océan de cadavres. Le retard avait coûté des vies.

C'était l'avancée des forces du FPR, plutôt que le génocide, qui continuait à monopoliser l'attention du président Mitterrand et de ses officiers supérieurs. Les responsables à Paris n'ont cessé de désigner le FPR comme responsable de la crise humanitaire naissante en prétendant que la progression de ses soldats poussait les Hutu à fuir de chez eux en panique. Bruno Delaye et le général Quesnot soutenaient qu'en plus d'augmenter sa présence militaire, l'État français ferait jouer sa diplomatie pour persuader le FPR « d'arrêter sa progression vers l'Ouest », même s'ils concédaient que l'État français, en raison de son soutien historique des FAR, n'était « pas la mieux placée » pour appeler à un cessez-le-feu. « Nous ne pouvons pas prendre publiquement l'initiative pour obtenir le cessez-le-feu, » a écrit l'ambassadeur Marlaud, qui partageait l'opinion des conseillers de l'Élysée, « car nous serions soupçonnés d'avoir cherché à geler la situation sous couvert d'action humanitaire. »

Le Colonel Didier Tauzin qui, en 1993, avait conduit une opération militaire secrète de l'État français au Rwanda au cours de laquelle, selon ses propres dires, il avait bel et bien dirigé toutes les opérations des FAR sur le front contre l'armée du FPR, déversait encore ouvertement sa haine du FPR lorsqu'il est retourné au Rwanda en juin 1994 avec l'Opération Turquoise. Le colonel Tauzin espérait que Paris donnerait le feu vert à ses troupes « pour attaquer le mal à sa racine : le FPR ! » Un officier de l'Opération Turquoise a affirmé que l'État français avait effectivement autorisé des frappes aériennes contre les troupes du FPR, pour finalement abandonner ce plan à la dernière minute. Ce récit a été corroboré par un ancien haut gradé des FAR selon lequel des officiers français lui ont enjoint de leur fournir des renseignements sur les positions des troupes du FPR pour mener des frappes aériennes, et des rapports du FPR de la même époque portant sur des « communications françaises interceptées » indiquent que les avions français prévoyaient de bombarder des installations militaires du FPR.

Lorsque l'État français a estimé, début juillet, que l'armée du FPR, qui était sur le point de prendre Kigali, était susceptible de pourchasser les FAR jusqu'à la frontière du Rwanda avec le Zaïre, le président Mitterrand a ordonné aux troupes de l'Opération Turquoise d'établir une « zone humanitaire sûre » (ZHS) afin, selon les termes de l'ambassadeur Marlaud le 1^{er} juillet 1994, de « dissuader le FPR d'aller trop loin ». Toutefois, l'État français a informé l'ONU que l'objectif de la ZHS était de protéger les civils fuyant l'avancée du FPR. L'État français a établi la ZHS le 4 juillet 1994, le jour même où le FPR a libéré Kigali. La ZHS couvrait la majeure partie du territoire contrôlé par le gouvernement intérimaire et empêchait le FPR de se rendre dans un cinquième du pays. (Le plan français initial aurait « coupé le pays en deux », conservant ainsi la moitié du Rwanda au profit des *génocidaires*). Dans la pratique, la ZHS est devenue un refuge pour les *génocidaires*. Dans cette zone, l'armée française n'a ni confisqué systématiquement leurs armes ni détenu les *génocidaires* malgré les preuves de leurs crimes. Beaucoup des auteurs du génocide, y compris les dirigeants du gouvernement intérimaire, se sont servis de cette couverture pour fuir au Zaïre. Les officiers français leur ont non seulement permis de le faire, mais ont même pris des dispositions pour qu'ils passent en sécurité.

Au Zaïre, les officiers de l'Opération Turquoise ont rencontré des *génocidaires* et leur ont donné des conseils pour reconstituer leurs forces et « reconquérir le pays ». Par ailleurs, des preuves indiquent que des officiers français ont secrètement acheminé des armes aux anciens des FAR au Zaïre et, selon un journaliste français, un document confidentiel de l'Élysée confirme que l'État français a ordonné aux officiers de l'Opération Turquoise de réarmer les « Hutu qui franchissaient la frontière [au Zaïre – éd.]. » Malgré des demandes précises reçues le 20 décembre 2019, le 10 juillet 2020 et le 27 janvier 2021 concernant ce point précis ainsi que d'autres, l'État français n'a pas publié ce document ni aucun autre document qui permettrait de faire la lumière sur ces accusations.

Les dernières semaines de l'Opération Turquoise ont mis à nu ses insuffisances en tant que mission humanitaire. Une opération conçue pour projeter la puissance militaire s'est avérée inadaptée à une situation bien différente, celle d'une crise humanitaire qui a fait suite au génocide, alors que les maladies et la famine ravageaient les communautés de réfugiés. La déclaration du Premier ministre français Édouard Balladur fut orwellienne : « Aujourd'hui, » a-t-il déclaré le 20 juillet, « on peut dire que l'opération "Turquoise" a réussi. » Un mois plus tard, les troupes françaises quittaient enfin le Rwanda.

Lorsque les derniers soldats français ont finalement quitté le pays le 21 août, ils ont laissé derrière eux un pays et un peuple détruits et dévastés. Comme l'a noté plus tard un rapport écrit pour l'OUA :

Les conséquences de la politique française ne sauraient être sous-estimées. La fuite des leaders génocidaires vers le Zaïre a conduit, presque inévitablement, à une nouvelle étape de la tragédie rwandaise, plus complexe, en propageant rapidement le conflit à toute l'Afrique centrale. La déstabilisation de toute la région des Grands Lacs a été tragique et, dans une large mesure, prévisible.

Le bilan de la brève incursion militaire française est bien modeste. Peu de vies ont été sauvées, en comparaison avec celles perdues à cause du génocide. En outre, la situation a continué de se

détériorer dans la région, lorsque les *génocidaires* et les troupes des FAR se sont vus donner l'occasion de poursuivre le combat.

D. Analyse : L'État français porte une lourde responsabilité pour avoir rendu possible un génocide prévisible.

Le 9 septembre 1994, lorsqu'un journaliste de *Libération* a demandé au président Mitterrand de répondre aux critiques émanant d'intellectuels sur le rôle de l'État français dans le génocide, le président Mitterrand a insisté : « [N]otre responsabilité est nulle. » Pourtant, pendant près de quatre ans, l'État français a envoyé des armes, de l'argent et des soldats pour défendre un régime répressif qui massacrait la minorité tutsi de façon barbare et aux yeux de tous. Des soldats, responsables et diplomates français avaient été aux premières loges et constaté la banalisation de la brutalisation et de la déshumanisation des Tutsi : dans les médias, aux barrages routiers, à travers des détentions arbitraires, à travers la torture des personnes arrêtées et à travers les massacres. Et pourtant, Paris n'a rien fait pour changer sa politique. Les dirigeants français ont cherché à maintenir leur influence en Afrique de l'Est et à montrer à des alliés vitaux partout sur le continent que l'État français était digne de confiance pour les défendre contre ceux qui menaceraient militairement leur pouvoir. Mais le coût d'une telle politique allait rapidement devenir exorbitant. L'impact de la présence française au Rwanda et son indifférence délibérée à l'égard de la souffrance tutsi allaient créer un sentiment d'impunité parmi les criminels qui allait grandir et atteindre son paroxysme dans le génocide.

En 2014, comme indiqué ci-dessus, Hubert Védrine a raconté avoir entendu « Mitterrand dire très tôt, dès 1990-1991, que la situation au Rwanda était très dangereuse et qu'elle ne pouvait déboucher que sur une guerre civile et des massacres ». Néanmoins, Hubert Védrine a ajouté rapidement que « personne n'imaginait » un génocide « sous la forme qu'il avait finalement prise ». De même, en 1998, l'ambassadeur Martres a reconnu que le génocide était prévisible dès octobre 1990, en nuancant « sans toutefois qu'on puisse en imaginer l'ampleur et l'atrocité ». De fait, le génocide était prévisible, et les dirigeants français avaient prévu une violence ethnique effroyable, sans toutefois entrevoir l'« ampleur », l'« atrocité » et la « forme » que cela prendrait. Puisque leur connaissance de ces atrocités n'a pas dissuadé les responsables français de continuer à soutenir le régime rwandais, on peut conclure que le président Mitterrand et ses conseillers ont envisagé et accepté une épuration ethnique à échelle plus réduite, plus tolérable.

Lors d'un entretien de 2018 avec l'Amiral Jacques Lanxade qui, entre 1990 et 1994, était le conseiller militaire en chef du président Mitterrand, puis chef d'État-major des Armées, le journaliste français Laurent Larcher a indiqué que des violences avaient commencé dès 1959. « Oui, mais », l'a coupé l'amiral Lanxade avant que Larcher puisse formuler sa question, « c'est l'Afrique, ça. Toute l'Afrique est comme ça, à cette époque-là. Et c'est encore largement vrai aujourd'hui. » Pendant le génocide, le président Mitterrand aurait été plus direct, jugeant que « Dans ces pays-là [comme le Rwanda], un génocide c'est pas trop important. » Il semble que pour lui, la violence au Rwanda était une situation prédéterminée et inévitable. Jacques Attali, proche conseiller du président Mitterrand entre 1981 et 1991, a écrit en 1993 que le président Mitterrand, bien que « furieusement anti-hitlérien », considérait la Shoah comme un simple « fait de guerre, pas une monstruosité de la nature humaine ». Même au crépuscule de sa vie, quelques mois après la fin du génocide des Tutsi, le président Mitterrand rejeterait toute responsabilité de l'État

français, tout comme il refuserait de présenter des excuses pour le rôle de l'État français de Vichy dans la Shoah.

Dans un entretien, l'auteur François Soudan a posé au président Paul Kagame la question suivante : « Que pensez-vous du rôle de la France au Rwanda entre 1990 et 1993 ? . . . Il semble que la France n'ait pas joué un rôle strictement négatif ». La réponse de Kagame est critique quant à la façon dont l'État français doit reconnaître et rendre compte de ses actes concernant le génocide des Tutsi :

Ce ne fut peut-être pas un rôle purement négatif, mais la véritable question est la suivante : cela aurait-il dû être la responsabilité de Mitterrand ? Était-ce le rôle de quiconque extérieur au Rwanda, a fortiori de Mitterrand, d'influencer le changement au Rwanda ? Pourquoi Mitterrand aurait-il dû être en charge de ce qui est arrivé ? Par ailleurs, sous quel prétexte pouvait-on promouvoir le changement selon l'idée que s'en faisait Mitterrand ou la France ?

L'arrogance de l'engagement néocolonial du président Mitterrand au Rwanda s'est exprimée dans le fait de promouvoir les intérêts géopolitiques de l'État français, en se moquant des conséquences que cela pouvait avoir pour les Tutsi au Rwanda.

Il est impossible de trancher avec certitude sur le cours qu'aurait pris l'histoire si l'État français avait eu une autre politique au Rwanda avant, pendant et après le génocide. Tout au moins, le soutien de l'État français a prolongé la guerre civile avant le génocide en renforçant le régime du président Habyarimana et en le présentant comme un frein crédible face à l'armée du FPR. L'effet de l'intervention de l'État français au Rwanda a donné plus de temps au Colonel Bagosora et à ses acolytes en 1993 et début 1994 pour planifier, puis mettre à exécution le génocide.

Bien que la responsabilité du génocide soit *in fine* celle des *génocidaires*, comme le Colonel Bagosora, l'État français a aidé à mettre en place et à consolider des institutions rwandaises qui, aux mains de ces chefs génocidaires, sont devenues des instruments du génocide. Cela a principalement concerné les troupes d'élite des FAR, parmi lesquelles la Garde présidentielle, l'unité para-commando et le bataillon de reconnaissance, que les coopérants français avaient formés pendant des années avant qu'ils ne soient activés pour perpétrer des massacres durant le génocide. Le premier jour du génocide, des membres de la Garde présidentielle et du bataillon de reconnaissance ont participé à l'assassinat d'Agathe Uwilingiyimana, Première ministre rwandaise. Plus tard ce même jour, les soldats du bataillon de reconnaissance ont pris part au meurtre de dix membres belges des forces de maintien de la paix qui assuraient la sécurité de la Première ministre. Le 11 avril 1994, des para-commandos ont convoyé plus de 1 000 (voire 4 000, selon les sources) hommes, femmes et enfants tutsis du lieu où ils s'étaient réfugiés à l'ETO vers Nyanza Hill, où les para-commandos ont mené leur massacre.

Les responsables français ne pouvaient pas s'étonner du rôle central de la Garde présidentielle dans la tuerie. En 1992, l'État français prévoyait de « cesser [les] activités au profit de la Garde Présidentielle » en réponse aux accusations entourant sa participation « aux actions de déstabilisation de l'opposition » et suite à des rumeurs selon lesquelles certains de ses membres appartenaient à l'Interahamwe. Cependant, un instructeur français qui a travaillé avec la Garde

présidentielle en 1992 s'est souvenu plus tard qu'on lui avait simplement demandé de « [s]e mettre un peu en retrait. » Un autre instructeur français a ensuite admis regretter d'avoir formé la Garde présidentielle, écrivant que « Bien sûr que c'est un choc de se dire qu'on a formé des tueurs de cette espèce, et qu'ils ont utilisé pour un génocide ce qu'on leur a enseigné, nous, dans le cadre d'une simple formation militaire ! »

Alors que la Garde présidentielle, ainsi que d'autres éléments des FAR, du gouvernement intérimaire et des milices, massacrait des Tutsi au Rwanda en avril, mai et juin, les responsables français n'ont rien fait pour les arrêter. Au contraire, ils se sont cramponnés aux idées qui les avaient guidés des années durant. Pour eux, le FPR n'était pas la force qui luttait pour mettre fin au génocide, mais une force de déstabilisation dont l'agressivité a inspiré des représailles sous la forme de massacres ethniques. Selon eux, il suffisait que le FPR cesse les combats pour que les *génocidaires* arrêtent le carnage. Les diplomates français aux Nations Unies ont dilué des résolutions visant à faire pression sur le gouvernement intérimaire et appelant à une cessation des hostilités de toutes les parties, comme si rester neutre était une option pendant un génocide. Mais ce n'est qu'à la mi-mai que les responsables français ont reconnu que l'horreur qui se déroulait au Rwanda était un génocide. Pour eux, ce n'était encore qu'une guerre civile. Ils allaient poursuivre la politique qui avait été la leur pendant la guerre civile : arrêter le FPR et faire pression sur les parties au conflit pour les amener à négocier.

Lorsque l'État français a assumé quelque responsabilité pour organiser une intervention humanitaire dans le cadre de l'Opération Turquoise, de nombreuses vies tutsi avaient déjà été perdues. L'expression « trop peu, trop tard » est un pâle euphémisme pour décrire l'ampleur de cet échec militaire. Le défaut le plus grave de l'Opération Turquoise est que l'État français, l'allié le plus fidèle du régime du président Habyarimana et le donateur le plus généreux des FAR, en était le fer de lance. Les mêmes responsables qui ont conçu et mis en œuvre les efforts français pour mettre en échec les plans du FPR en faveur d'un changement de régime entre 1990 et le début du génocide étaient toujours aux commandes à Paris, et jetaient toujours un regard de mépris sur le FPR qu'ils considéraient comme des envahisseurs anglophones, des pantins de l'Ouganda, une force tutsi minoritaire incapable d'être au pouvoir. Ce qui s'est ensuivi, dans les premières semaines de l'Opération Turquoise, fut une mission de sauvetage dirigée par l'État français qui, par sa conception même, était en même temps un effort concerté pour empêcher le FPR de renverser le gouvernement intérimaire du Rwanda. Si en définitive, l'opération française n'a pas empêché le FPR d'atteindre ses objectifs militaires et politiques, elle n'a pas non plus empêché les *génocidaires* de trouver refuge dans la « zone humanitaire sûre » contrôlée par l'État français, où ils n'ont été ni arrêtés, ni détenus, ni systématiquement désarmés. Cette passivité de la part de l'État français a permis aux *génocidaires* de fuir au Zaïre, où ils ont commencé à fomenter des plans pour se venger de leur défaite. En fin de compte, cette mission qui aura duré 60 jours a eu des résultats dérisoires en termes de sauvetage de vies humaines et a laissé la région plus déstabilisée qu'elle ne l'était auparavant.

Mais le rôle et l'impact de l'État français au Rwanda n'ont pas pris fin avec le retrait des troupes françaises au terme de l'Opération Turquoise en 1994. Rapidement, le président Mitterrand a commencé à présenter l'histoire récente de sorte à diaboliser le FPR et à déformer le rôle de l'État français dont la mission de pacification aurait été compromise. Lors du sommet franco-africain de novembre 1994 organisé à Biarritz (auquel le nouveau régime rwandais ne fut pas convié), le

président Mitterrand, toujours réticent à condamner les auteurs de crimes, a employé le terme « génocides », comme si le FPR en avait aussi commis. C'était faux. L'usage trompeur du pluriel préfigurait le déplacement des responsabilités à venir et était le reflet d'une histoire révisionniste qui serait reprise et amplifiée par beaucoup des *génocidaires* eux-mêmes. Les responsables français allaient continuer à promouvoir un faux récit sur la conduite de l'État français au cours du génocide et des années qui l'ont précédé.

Cette approche révisionniste s'est poursuivie avec la mission d'information parlementaire de 1998 sur les agissements français au Rwanda entre 1990 et 1994, alors que les dirigeants du Parti socialiste se défendaient des critiques croissantes sur le rôle de l'État français dans la tragédie rwandaise. L'État français a minimisé la MIP en la qualifiant dès le départ de mission « d'information » et lui refusant la prérogative de convoquer des témoins. Pendant les travaux de la mission, beaucoup de ses membres se sont satisfaits de laisser sans réponse des questions brûlantes, croyant, comme l'a dit un rapporteur de la MIP, « que la grandeur nationale prospère davantage à l'ombre du secret-défense. » Le rapport de la mission publié en décembre 1998, bien que loin d'être totalement disculpatoire, rationalise les décisions les plus controversées, voire répréhensibles, du président Mitterrand et du gouvernement français et minimise ses manquements moraux en les qualifiant de simples « erreurs de jugement ».

« [L]a France est blanchie, » s'est exclamé Paul Quilès, ancien ministre de la Défense du président Mitterrand, qui avait supervisé la MIP. Néanmoins, cette conclusion était totalement déconnectée des faits qui, dans bien des cas, figuraient dans le rapport même de la MIP. L'État français, le rapport lui-même le reconnaît, avait passé des années à armer, à former, voire, dans certains cas, à de fait commander l'armée rwandaise afin de protéger le président Habyarimana et son régime, malgré des signes indiquant que celui-ci commettait et facilitait des atteintes généralisées aux droits de l'homme. Son soutien indéfectible au régime meurtrier du président Habyarimana a encouragé les extrémistes à refuser une trêve négociée avec le FPR et leur a donné plus de temps pour élaborer leurs plans. Le message envoyé aux extrémistes était, pour résumer, « qu'ils pourraient faire ce que bon leur semblait en toute impunité ». Mais Quilès a tenté de disculper l'attitude française à la radio et à la télévision pour contrôler le message. « C'est voulu, » a fait remarquer un journaliste français, « tout a été fait pour que la presse n'ait pas le temps de prendre connaissance du rapport. »

Les années qui ont suivi la tragédie rwandaise ont offert d'innombrables occasions à l'État français de revoir ses liens avec les extrémistes qui faisaient partie du régime du président Habyarimana, qui ont facilité les massacres et qui ont plus tard établi et siégé au gouvernement intérimaire ayant supervisé le génocide. Par exemple, l'État français aurait pu refuser d'autoriser les *génocidaires* à se rendre en territoire français après le génocide. À défaut, il aurait pu expulser ceux qui (comme l'ancienne extrémiste et première dame Agathe Kanziga Habyarimana), en demandant l'asile, ont signalé aux autorités françaises leur présence. L'État français n'a pas pris de telles mesures et son refus de le faire a permis à de nombreux *génocidaires* de prendre refuge sur le sol français. À ce jour, les autorités françaises n'ont engagé de poursuites pénales qu'à l'encontre d'une poignée de *génocidaires* vivant en France.

Les affaires intentées contre des *génocidaires* faisant l'objet d'accusations et vivant en France se sont éternisées, ont été négligées et dépourvues de ressources, tandis que les accusés

vaquent à leurs occupations sans avoir affaire à la justice. Après avoir vécu en France en toute impunité pendant des années, Félicien Kabuga, accusé d'avoir été le bailleur de fonds du génocide, n'a été arrêté qu'en mai 2020 près de Paris, malgré un acte d'accusation du TPIR datant de 1997. Alors que les responsables français ont longtemps fait preuve d'un manque d'intérêt pour la justice à l'égard des victimes du génocide de 1994 contre les Tutsi, la récente arrestation de Kabuga, ainsi que les récentes visites au Rwanda des autorités françaises enquêtant sur d'autres affaires, pourraient être le signe d'un renversement de la politique de non-coopération de l'État français.

Les efforts récents de promouvoir la transparence grâce à la Commission Duclert sont encourageants. Néanmoins, force est de constater que, même mandatée par le président de la République, la commission s'est vue refuser l'accès à certaines archives, lesquelles, selon la commission « ont nui au caractère d'exhaustivité qu'elle a voulu donner à son travail. » Le Bureau de l'Assemblée nationale, par exemple « lui a refusé la consultation des archives de la Mission d'information parlementaire (MIP). » Il semblerait également que la commission n'a pas pu consulter les archives du cabinet militaire du Premier ministre du fait des réponses lentes et parcellaires des archivistes aux demandes de la commission. D'autres archives encore ont disparu ou bien n'ont jamais été consignées. Les conseillers militaires de l'État-major particulier du président Mitterrand ("EMP"), dont l'amiral Lanxade, le général Quesnot et Jean-Pierre Huchon ont laissé peu de traces. Ceci n'est guère surprenant, car parmi les quelques directives à l'intention de l'EMP que la commission a trouvées dans les archives des destinataires en figuraient certaines qui ordonnaient qu'elles soient « détrui[tes] après lecture. » Sans aucun doute, d'autres documents pertinents continuent d'être retenus par certains responsables de l'État français.

Le scepticisme de l'État rwandais à l'égard d'une supposée volonté de transparence est justifié. Par le passé, les responsables français n'ont pas tenu de telles promesses, refusant la publication de documents qui permettraient de répondre à des questions qui demeurent au sujet de la politique et des agissements de l'État français sous le président Mitterrand au Rwanda. En 2017, l'État français a déclassifié 83 documents, dont seuls deux ont été rendus publics.

Pour les besoins de cette enquête, l'État du Rwanda a soumis trois demandes de documents détaillées auprès de l'État français. Aucun document n'a été produit. Les documents tenus secrets par l'État français, pour la plupart, ne semblent pas relever du secret-défense ou remettre en cause la sécurité de la France. Au contraire, les garder secrets semble faire partie d'un effort par l'État français de protéger les réputations de certains responsables, malgré leur rôle dans le génocide contre les Tutsi.

La France n'était pas le seul pays dont le gouvernement a pris des décisions préjudiciables concernant le Rwanda. Lors de son passé colonial, la Belgique a instrumentalisé des différences ethniques pour créer tensions et divisions. En outre, entre 1990 et 1994, elle a apporté une aide civile et fourni des conseillers militaires au président Habyarimana. Plusieurs pays, dont les États-Unis, ont tardé à reconnaître le génocide pour ce qu'il était, de peur que cela les oblige à intervenir en vertu du droit international. Cependant, la Belgique et les États-Unis ont tous deux présenté des excuses pour leur conduite et leurs omissions. Ce n'est pas le cas de l'État français. Surtout, l'État français avait un statut spécial, de premier plan au Rwanda, en raison de l'étendue et de la durée de son intervention militaire dans le pays.

Malgré son statut et son rôle singuliers, l'État français – plutôt que d'assumer sa responsabilité, a consacré la majeure partie des dernières décennies depuis le génocide à camoufler ses erreurs au Rwanda, refusant de divulguer l'ensemble de ses archives, abritant de nombreux suspects du génocide et, trop souvent, omettant de les poursuivre ou de coopérer avec ceux qui tentent de les poursuivre. Ce comportement met en doute des avancées telles que le rapport de la Commission Duclert, notamment au vu du fait que l'État français persiste à refuser la publication de certains documents.

Le génocide demeure une réalité viscérale, quotidienne pour la plupart des Rwandais. Les mots manquent pour décrire les épreuves qu'ils et elles ont vécues. Cela démontre à nouveau que le souvenir d'un génocide est indélébile. Il continuera à hanter ceux et celles qui y ont survécu, ainsi que leurs descendants et descendantes, pendant des générations. Tel est le coût de ce qui est arrivé au Rwanda, dont la conscience doit conditionner toute évaluation du rôle joué par les Français.

Dans ce rapport, nous présentons les voix des victimes et des survivants. Ces témoignages directs rappellent que le rôle de l'État français doit être évalué à l'aune des conséquences durables de ses actes, et pas seulement eu égard aux événements qui sont survenus lorsque les responsables français étaient présents au Rwanda pendant les quatre années qui ont précédé le génocide et pendant l'Opération Turquoise. Ce n'est qu'à l'aune de la réalité effroyable et grotesque du génocide que la responsabilité et la culpabilité de l'État français peuvent être mesurées. La véritable histoire des agissements de l'État français au Rwanda est surtout importante car, comme l'a raconté une survivante 20 ans après le génocide : « Cette tristesse est encore là, même aujourd'hui. La pensée que quelqu'un est venu, vous a violée, détruite et tué votre enfant . . . C'est un poids d'une extrême pesanteur qui ne cessera jamais de tourmenter mon cœur. Je n'ai survécu qu'à moitié. Je porte toujours la mort en moi. » Elle fait partie des millions de personnes dont la vie a été détruite et dévastée par le génocide rendu possible par des responsables français, qui servaient l'un des premiers pays signataires de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide.

En définitive, ce Rapport ne saurait être le récit définitif du rôle de l'État français au Rwanda. Un tel récit ne sera possible que lorsque l'État français rendra public l'ensemble de ses archives et autorisera tous ses responsables à s'exprimer librement. La publication de ces informations permettra à l'État français de regarder l'histoire en face : la sienne comme celle du Rwanda. Comme l'ancienne ministre des Affaires étrangères Louise Mushikiwabo l'a dit en 2017, « ce qui s'est passé au début des années 90 et même avant, dans les années qui ont précédé le génocide, devra être assumé par la France. Le Rwanda sera toujours là. Nous serons toujours là. » Pour les victimes comme pour les survivants, l'État français devrait assumer son histoire et accepter la lourde responsabilité qui fut la sienne, celle d'avoir rendu possible le génocide des Tutsi.

CONCLUSIONS ET CONSTATATIONS

Notre conclusion est que l'État français porte une lourde responsabilité pour avoir rendu possible un génocide prévisible. Pendant de nombreuses années, l'État français a soutenu le régime corrompu et meurtrier du président rwandais Juvénal Habyarimana. Des responsables français ont armé, conseillé, formé, équipé et protégé le régime rwandais, ne tenant pas compte de la volonté du régime du président Habyarimana de déshumaniser les Tutsi au Rwanda, et à terme, d'assurer leur destruction et leur mort. Ces responsables ont agi de la sorte afin de servir les intérêts de l'État français, en particulier pour renforcer et étendre le pouvoir et l'influence de l'État français en Afrique. Ils ont agi ainsi malgré des preuves constantes et grandissantes qu'un génocide était prévisible.

Le président François Mitterrand fut principalement responsable de l'appui inconsidéré de l'État français au régime rwandais pendant la période critique de 1990 à 1994. Lui-même et d'autres responsables français savaient que le régime rwandais orchestrait, fomentait et exploitait la violence contre la minorité tutsi pour servir ses propres fins. Tandis que l'État français soutenait le régime rwandais dans sa guerre contre le Front patriotique rwandais (« FPR »), l'Élysée recevait régulièrement des informations sur les massacres de Tutsi commis par le régime rwandais. Plus d'une fois, des responsables français ont recommandé que l'État français prenne ses distances vis-à-vis du régime rwandais. Pourtant, le président Mitterrand a maintenu sa politique de soutien diplomatique au régime rwandais et a continué à livrer à l'armée rwandaise des stocks d'armes et de munitions, notamment des mortiers, des roquettes, des hélicoptères de combat et de l'artillerie. Des officiers de l'armée française conseillaient des chefs militaires rwandais et formaient des soldats rwandais, pendant que des soldats français soutenaient l'armée rwandaise dans sa défense de Kigali. Ce soutien a offert aux extrémistes du temps pour planifier et pour perpétrer un génocide. En 1994, lorsque le génocide contre les Tutsi a commencé, l'État français a maintenu son opposition au FPR, la seule force qui combattait pour mettre fin à l'extermination.

L'État français ne voulait pas accepter une victoire du FPR, car celle-ci risquait d'ébranler la certitude qu'avaient les dirigeants africains francophones que l'État français protégerait leur pouvoir d'éventuelles menaces. Ainsi, le soutien du président Mitterrand au président Habyarimana demeurait indéfectible, même lorsque l'État rwandais détenait, torturait, assassinait et persécutait des innocents, du simple fait de leur appartenance ethnique. Dépendants de l'État français et particulièrement réceptifs à son égard, le président Habyarimana et ses partisans comprenaient à juste titre que l'aide sans réserve de l'État français signifiait qu'ils pouvaient continuer de terroriser et de massacrer les Tutsi en toute impunité, sans risque de perdre l'aide militaire, le soutien financier et l'appui politique de l'État français. En somme, les intérêts géopolitiques de l'État rwandais comptaient plus que les vies rwandaises.

Lorsque le génocide a commencé, les responsables français, en premier lieu le président Mitterrand, ont prétendu que personne n'aurait pu le prévoir. Mais de nombreux signes l'avaient laissé présager. Des responsables français sur le terrain au Rwanda avaient tenu Paris au courant, depuis près de quatre ans, de massacres ciblant les Tutsi. Certains chefs militaires extrémistes rwandais ont même confié à des officiers français leur intention d'exterminer les Tutsi. Des années

plus tard, des responsables français ont reconnu que le génocide était prévisible dès octobre 1990, bien que la forme exacte qu'il prendrait ne le fût pas. Le président Mitterrand lui-même comprenait ce risque et l'acceptait.

Quelques jours après le début du génocide, des unités françaises sont arrivées à Kigali pour évacuer des ressortissants français et étrangers qui s'étaient réfugiés dans l'ambassade française, parmi ces derniers figuraient des extrémistes responsables des massacres. Les soldats français devinrent immédiatement les témoins oculaires de tueries, exécutées en partie par des unités formées par l'État français, comme la Garde présidentielle et le bataillon para-commando. Pourtant, alors que les corps jonchaient les bancs d'églises et s'accumulaient le long des routes, plusieurs des plus proches conseillers du président Mitterrand ont continué à considérer l'avancée des troupes du FPR comme une plus grande menace pour le Rwanda que ceux qui commettaient le génocide. Après des années à tolérer le massacre des Tutsi comme un coût de guerre acceptable, l'État français a répondu à l'amorce du génocide par une dilution des résolutions des Nations unies visant à pointer du doigt les responsables et à les traduire en justice, par une interprétation des événements selon laquelle les massacres étaient le résultat d'une guerre civile en cours opposant des armées plutôt qu'un génocide ciblant une population civile en raison de son appartenance ethnique, et par un appel au cessez-le-feu ainsi qu'à la reprise d'un processus de paix à l'arrêt, comme si des négociations pouvaient être une réponse adéquate à un génocide.

Après deux mois et demi de massacres et de pression politique en France, l'État français a obtenu une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies autorisant l'opération Turquoise à des fins strictement humanitaires. L'opération a été lancée après l'annihilation quasi totale des Tutsi et à un moment qui permettait à l'État français de redéployer ses troupes au Rwanda, alors même que le FPR était sur le point de prendre Kigali. Au début de l'opération Turquoise en particulier, plusieurs officiers français sur le terrain, en dehors du cadre de l'ordre de mission humanitaire de l'opération Turquoise, ont continué de considérer les FAR comme des partenaires et ont tenté d'empêcher le FPR de consolider son contrôle du pays. Même si certains de ces officiers français ont été à terme écartés, l'opération Turquoise, bien qu'ayant sauvé un certain nombre de vies, a finalement été incapable de remplir pleinement sa mission humanitaire.

Lorsque le FPR a pris le contrôle de Kigali et alors qu'il s'apprêtait à s'emparer des autres régions du Rwanda aux dépens des génocidaires, les responsables français ont rapidement placé un cinquième du pays sous la protection de l'État français, une dénommée « zone humanitaire sûre » où les génocidaires allaient trouver refuge. L'État français a décidé de ne pas arrêter, ni détenir, ni systématiquement désarmer les génocidaires dans la zone humanitaire sûre. Au contraire, il a permis aux extrémistes de passer en sécurité vers le Zaïre, où ils se sont réarmés pour mener des raids de l'autre côté de la frontière, ont terrorisé des civils dans les camps de réfugiés et créé une deuxième catastrophe humanitaire. En fin de compte, l'opération Turquoise a contribué à la déstabilisation de la région et a sauvé peu de vies en comparaison à celles emportées par le génocide.

Au cours des vingt-cinq dernières années, l'État français a mené une opération de camouflage afin d'enterrer son passé au Rwanda. Après que des médias français et une commission rwandaise aient publié des rapports critiques à propos du rôle de l'État français dans les affaires rwandaises, en particulier le génocide, l'État français a répondu par des enquêtes biaisées, dont

l'une s'appuyait sur les témoignages de génocidaires. Alors que les tribunaux nationaux du Rwanda et les cours internationales cherchaient à faire comparaître les génocidaires en justice, l'État français a permis à de nombreuses affaires de rester en suspens pendant des décennies. Depuis le génocide, l'État français a offert un refuge à de nombreuses personnes soupçonnées d'être impliquées dans des crimes de génocide, dont l'ancienne première dame Agathe Kanziga Habyarimana.

La non-divulgence jusqu'au 6 avril 2021 par l'État français de ses archives, qui précisaient ce que le président Mitterrand et son exécutif disaient, savaient et faisaient il y a plus de 25 ans, constitue un élément central de cette opération de camouflage. Pour les besoins de son enquête, l'État du Rwanda a soumis trois demandes détaillées de documents qui ont été reçues par l'État français le 20 décembre 2019, le 10 juillet 2020 et le 27 janvier 2021. L'État français les a toutes ignorées. Son refus d'ouvrir ses archives ne fait que soulever davantage de questions sur le degré d'implication de l'État français sous la présidence de François Mitterrand dans le génocide. La publication récente de documents en lien avec le rapport de la commission Duclert, cependant, pourrait indiquer une évolution vers la transparence.

Les personnes reconnues coupables par le Tribunal pénal international pour le Rwanda, par les tribunaux étrangers, par les tribunaux nationaux rwandais et par les tribunaux traditionnels *gacaca* sont responsables *in fine* du génocide, et nous n'avons rencontré aucune preuve que les responsables et le personnel français ont participé aux meurtres de Tutsi durant cette période. Pour autant, force est de constater que seul l'État français a apporté un soutien indéfectible à ses alliés rwandais, alors même que leurs intentions génocidaires étaient devenues patentes, et seul l'État français a été un collaborateur indispensable dans l'établissement d'institutions qui deviendraient des instruments du génocide. Aucun autre État étranger n'avait connaissance du danger représenté par les extrémistes rwandais tout en appuyant ces mêmes extrémistes lorsqu'ils se préparaient à provoquer la mort du plus d'un million de victimes du génocide de 1994 contre les Tutsi. Les victimes furent tuées car elles étaient tutsi, ressemblaient à des Tutsi, étaient apparentées à des Tutsi ou s'opposaient à la politique extrémiste qui cherchait à diviser la nation. Le rôle du pouvoir français a été singulier. Pourtant, l'État français n'a toujours pas reconnu son rôle et ne s'en est toujours pas officiellement excusé.

Ces conclusions, en plus des constatations figurant ci-après, ont fait l'objet d'une discussion et d'une validation détaillées dans le Rapport :

A. Avant 1990 : l'État français a soutenu le Rwanda économiquement et militairement alors que le régime rwandais se livrait à une persécution et une violence systématiques à l'encontre des Tutsi.

1. À la fin de l'année 1960, l'État français avait négocié l'indépendance de 17 des 20 pays africains qu'elle avait colonisés (les "pays du champ"). Afin de maintenir sa position géopolitique postcoloniale, l'État français a signé des accords de coopération avec ses anciennes colonies africaines. Ces accords préservaient les intérêts de l'État français au travers d'une aide économique et militaire.
2. Dès le début des années 60, l'État français a honoré ses accords de coopération militaire en déployant des troupes afin d'aider à la répression de soulèvements dans plusieurs de ses anciennes colonies en Afrique.
3. Lorsque le Rwanda acquit son indépendance de la Belgique en juillet 1962, l'État français y vit une occasion d'étendre son influence, considérant le Rwanda comme une sorte de poste-frontière aux confins de l'Afrique de l'Est anglo-saxonne (Ouganda, Kenya et Tanzanie) qui pourrait aider à l'extension de l'influence française dans la région.
4. En décembre 1962, l'État français a conclu des accords de coopération civile avec le régime rwandais, dirigé par le président Grégoire Kayibanda, récemment élu.
5. Grégoire Kayibanda était arrivé au pouvoir en 1959, dans le sillage de violences massives anti-Tutsi qui avaient contraint des milliers de Tutsi à l'exil. Dans les années qui suivirent son élection à la présidence du Rwanda en 1961, il a supervisé des pogroms anti-Tutsi qui ont obligé des dizaines de milliers de Tutsi, ainsi que des Hutu, à s'installer ailleurs au Rwanda ou à trouver refuge en dehors du pays.
6. À la fin de l'année 1964, l'ONU répertoriait plus de 300 000 Rwandais vivant dans des camps de réfugiés aux frontières du Rwanda : au Burundi, en Ouganda, en Tanzanie et au Zaïre.
7. Les accords de coopération de l'État français avec le Rwanda se sont maintenus, bien que des attaques continues contre les Tutsi et soutenues par le régime de Kayibanda étaient relayées dans la presse française.
8. Le général Juvénal Habyarimana, qui a renversé le président Kayibanda en 1973 à la faveur d'un coup d'État, a pris la tête d'un régime discriminatoire qui a forcé les Tutsi vivant au Rwanda à assumer un statut de citoyens de seconde zone en leur refusant l'accès à l'éducation, aux services économiques et civiques et aux carrières militaires.
9. En juillet 1975, l'État français et le régime du président Habyarimana ont conclu un accord de coopération militaire. Cet accord autorisait l'armée française à former la nouvelle

gendarmerie rwandaise. L'année suivante, l'État français a commencé à fournir au Rwanda des instructeurs militaires, de l'armement, du matériel et des véhicules, ainsi qu'une formation militaire en France aux officiers rwandais.

10. François Mitterrand a été élu président en 1981 avec un programme du Parti socialiste promettant la fin du soutien militaire français aux régimes africains corrompus et non démocratiques.
11. Les réfugiés rwandais souhaitaient ardemment échapper au statut d'apatride et aux mauvais traitements subis dans d'autres pays (en particulier en Ouganda en 1982). Dans les années 80, ils ont exhorté le président Habyarimana à autoriser leur réinstallation au Rwanda et ont sollicité l'aide diplomatique de l'État français. En réponse, le président Habyarimana a adopté une position de plus en plus ferme sur cette question, ce que le président Mitterrand voyait d'un bon œil.
12. En 1983, l'État français et le Rwanda ont amendé leur accord de coopération militaire, supprimant la restriction sur le fait de porter de l'aide à la gendarmerie rwandaise en faveur de "la préparation et à l'exécution d'opérations de guerre."
13. Dans une déclaration publique en 1986, le comité central du MRND (le parti politique unique au Rwanda) a rejeté l'appel des réfugiés à un rapatriement collectif. Cette déclaration fut un tournant, consacrant la position du parti unique au Rwanda selon laquelle les réfugiés ne seraient pas les bienvenus au pays.
14. En décembre 1987, les réfugiés rwandais qui avaient passé près de 30 ans dans différents pays à travers le monde sans accès à leur pays d'origine, se sont organisés sous la direction du Front patriotique rwandais (« FPR »), qui appelait au rapatriement ainsi qu'à la démocratisation et à l'assouplissement des positions du régime rwandais.
15. Le FPR, qui comptait dans ses rangs des Rwandais engagés dans l'armée ougandaise, a levé une armée clandestine pour se préparer à ce qu'il appela « l'option Z » : l'utilisation de la force militaire pour atteindre ses objectifs politiques, si la diplomatie y échouait.

B. Octobre 1990 : Le conflit armé rwandais éclata et l'État français vint en aide au régime du général Habyarimana, tout en ignorant ses atteintes aux droits de l'homme.

16. Lorsque l'armée du FPR a mis en œuvre l'option Z et a franchi la frontière le 1^{er} octobre 1990 pour se rendre en territoire rwandais, le président Habyarimana a rapidement demandé et reçu de l'aide militaire de l'État français. Le 5 octobre, 300 soldats français étaient sur le terrain au Rwanda, un déploiement connu sous le nom d'Opération Noroît.
17. Les troupes de l'opération Noroît se sont jointes aux coopérants militaires français, qui étaient déjà au Rwanda et formaient la gendarmerie, ainsi qu'à trois unités d'élite dans les FAR : l'unité para-commando, l'escadron d'aviation et le bataillon de reconnaissance.

18. Au cours du mois d'octobre 1990, les coopérants de l'armée française ont conseillé l'armée rwandaise au plus haut niveau, formé des unités d'élite combattantes et fourni des conseils sur la tactique à suivre sur le champ de bataille. Les forces de l'opération Noroît basées à Kigali ont libéré les FAR et leur ont permis d'aller au front. L'État français a également fourni des armes et des munitions aux FAR.
 19. Selon l'estimation du chef de l'armée rwandaise, ses unités d'élite, « appuyées par la France, ont donné au Rwanda la Victoire d'octobre [1990]. »
 20. Le 15 octobre 1990, le président Mitterrand a déclaré lors d'une conférence de presse que la seule mission de l'opération Noroît était l'évacuation des ressortissants français et étrangers du Rwanda. Les troupes de l'opération Noroît allaient rester plus de trois ans, et des responsables français ne reconnaîtraient que plus tard que l'objectif était aussi de dissuader le FPR.
 21. Les responsables français ont également déployé l'opération Noroît pour poursuivre des objectifs géopolitiques : renforcer l'influence française au Rwanda et rassurer les partenaires africains francophones sur le fait que l'État français apporterait un soutien militaire en cas d'agression extérieure.
 22. Pour préserver l'apparence de non-ingérence dans les conflits intérieurs africains, l'État français a encouragé le régime rwandais à faussement qualifier le FPR de groupe d'« agresseurs étrangers » venant d'Ouganda.
 23. Les responsables français ont également faussement qualifié le FPR de mouvement tutsi ayant pour objectif de dominer de façon non démocratique la majorité hutue au Rwanda.
 24. Les rapports indiquant que le régime rwandais avait perpétré de graves atteintes aux droits de l'homme et des massacres anti-Tutsi dès les débuts du conflit n'ont pas dissuadé l'État français de soutenir le président Habyarimana et les FAR.
 25. Le président Mitterrand n'a pas donné suite aux recommandations de ses conseillers militaires appelant à un retrait partiel des forces de l'opération Noroît. Dès le 11 octobre 1990, le conseiller militaire en chef du président Mitterrand exhortait à une diminution des troupes afin de « ne pas paraître trop impliqué dans le soutien aux forces rwandaises si des exactions graves envers la population étaient mises en évidence ».
- C. 1991 – 1992 : L'État français a renforcé son soutien alors que le régime du président Habyarimana déshumanisait et massacrait les Tutsi.***
26. Le 23 janvier 1991, l'armée du FPR a attaqué la ville de Ruhengeri, située au nord-ouest du Rwanda. Deux jours plus tard, en guise de représailles, le régime du président Habyarimana a massacré plus de 500 civils tutsi Bagogwe dans la région.
 27. Fin mars 1991, l'État français a déployé 30 militaires dans un groupe appelé le Détachement d'assistance militaire d'instruction (« DAMI »). Le DAMI travaillait

directement avec les troupes des FAR près de la zone de combat, conseillait les hauts gradés sur les questions tactiques, aidait les commandants de bataillon à réorganiser leurs unités, et formait les soldats à l'utilisation d'armes lourdes et d'explosifs.

28. Dans un rapport du 4 avril 1991, le chef de la mission de coopération militaire française au Rwanda a exhorté Paris sans succès à limiter le DAMI à un déploiement de quatre mois et à mettre fin à l'opération Noroît. Il s'inquiétait du fait qu'une aide militaire française supplémentaire donnerait des arguments aux opposants à la réforme au Rwanda. Les formateurs du DAMI comme les forces de l'opération Noroît restèrent au Rwanda.
29. À l'été 1991, l'État français a commencé à parrainer des négociations de paix pour faire cesser les combats entre le FPR et le régime du président Habyarimana. Pendant ces pourparlers, les responsables français revendiquaient leur neutralité, alors qu'ils continuaient à soutenir le président Habyarimana et les FAR.
30. Les négociateurs français ont exclu le FPR des négociations de paix initiales et ont préféré traiter avec l'Ouganda étant donné que l'État français continuait à considérer le FPR, à tort, comme un prête-nom de l'Ouganda.
31. Les responsables français encourageaient le régime du président Habyarimana à se démocratiser, tout en acceptant la poursuite de la répression, des intimidations et des attaques physiques à l'encontre des Tutsi.
32. En mars 1992, des émissions de la radio d'État ont incité les milices à assassiner les civils tutsi et les opposants politiques au régime du président Habyarimana à Bugesera, une région située à 40 kilomètres de Kigali environ. Cet événement serait ensuite considéré comme la « répétition générale » du génocide.
33. L'ambassadeur de France au Rwanda a informé Paris que la radio d'État avait incité à la violence anti-Tutsi à Bugesera cinq jours seulement après les incidents. Plusieurs gouvernements étrangers et associations de la société civile ont condamné les violences liées aux émissions trompeuses et incendiaires. Néanmoins, plus tard au cours du même mois, l'État français a accueilli à Paris Ferdinand Nahimana, directeur de l'agence de radiotélédiffusion publique, et a promis d'accroître les investissements français dans les médias d'État rwandais.
34. Après les massacres de Bugesera, l'aide militaire française a été maintenue, notamment au moyen de la formation de la Garde présidentielle rwandaise, qui allait jouer un rôle déterminant dans le génocide. L'aide militaire de l'État français aux FAR était tellement importante qu'elle a contribué, au minimum indirectement, à la formation par les FAR des milices qui ont commis la plupart des meurtres durant le génocide. En outre, des preuves indiquent également que le DAMI français a participé à la formation des milices.
35. En juin 1992, l'armée du FPR a lancé une offensive dans la ville de Byumba, située au nord du Rwanda. En réponse, l'État français a déployé des troupes supplémentaires au Rwanda et a fourni des munitions, dont une batterie d'artillerie de 105 mm. Selon d'anciens

soldats du FPR et des FAR, l'armée française a joué un rôle direct dans l'utilisation de canons de 105 mm sur le terrain, soit en donnant des instructions sur leur utilisation, soit en faisant feu elle-même.

36. Le 1^{er} août 1992, un accord de cessez-le-feu entre le FPR et le régime rwandais est entré en vigueur. Cet accord a donné lieu à une puissante réaction anti-Tutsi, notamment à l'émergence du parti extrémiste Coalition pour la défense de la république (« CDR ») et au développement de milices contrôlées par les partis, notamment la milice *Interahamwe* du MRND.
37. À l'automne 1992, l'État français continuait de fournir des munitions aux FAR. Le soutien de l'État français au régime meurtrier du président Habyarimana a encouragé les extrémistes à refuser une trêve avec le FPR et leur a donné plus de temps pour planifier un génocide.

D. Janvier – mars 1993 : Ignorant un rapport accablant sur les droits de l'homme dénonçant le régime rwandais, l'État français est allé au bout de sa logique d'intervention dans la guerre contre le FPR.

38. En janvier 1993, un consortium de groupes de défense des droits de l'homme a mené une mission d'investigation au Rwanda et a communiqué aux responsables français des preuves de violences à l'encontre des Tutsi, commises avec l'aval du régime. L'ambassadeur français Georges Martres a informé Paris que le rapport de la mission « ne fera qu'ajouter l'horreur à l'horreur déjà connue ».
39. La reprise immédiate des violences contre les Tutsi suite au départ de l'équipe d'enquêteurs internationaux du Rwanda fut largement relayée dans les médias français. Le 5 février 1993, l'État français s'est joint à d'autres pays pour présenter au président Habyarimana une démarche formelle exhortant le régime rwandais à cesser les violences.
40. Pour le FPR, les massacres des Tutsi constituaient une violation du cessez-le-feu. Le 8 février 1993, lorsque l'armée du FPR a attaqué les forces du régime à Ruhengeri, l'État français n'a pas considéré les massacres comme étant, selon les termes du porte-parole du ministère des Affaires étrangères, « une justification à la reprise des combats ».
41. En soutien aux FAR, le 8 février 1993, l'État français a immédiatement déployé des soldats supplémentaires de l'opération Noroît et davantage de munitions.
42. Le 22 février 1993, outre les soldats de l'opération Noroît et les armes, l'État français a envoyé des forces spéciales au Rwanda pour une mission secrète baptisée opération Chimère. Le commandant de la mission a écrit plus tard dans ses mémoires qu'il avait effectivement contrôlé l'effort de guerre des FAR pendant l'opération jusqu'au début du mois de mars 1993.

E. Mars 1993 – 5 avril 1994 : Avec les défaites des FAR sur le champ de bataille au Rwanda, le président Mitterrand a décidé de retirer le gros des troupes françaises. Le soutien français s'est poursuivi alors que la violence extrémiste s'étendait en opposition aux accords de paix d'Arusha.

43. Aux postes de contrôle, les troupes de l'opération Noroît vérifiaient les cartes d'identité pour s'assurer de l'appartenance ethnique des personnes. Obéissant à des ordres opérationnels, les soldats français étaient censés remettre à la gendarmerie rwandaise « tout suspect », à savoir toute personne soupçonnée de collaboration avec le FPR. Ce processus a contribué à la discrimination et au harcèlement subis par les Tutsi.
44. Alors que le FPR prenait le dessus sur les FAR début 1993, le président Mitterrand a cherché à ce que l'armée française prenne ses distances vis-à-vis d'une cause de plus en plus désespérée, tout en évitant de donner l'impression d'abandonner un allié. Il a décidé qu'une intervention multinationale de l'ONU lui permettrait de faire les deux, et a appuyé les réflexions en cours à l'ONU autour de l'envoi de forces internationales au Rwanda.
45. En milieu d'année 1993, les diplomates français se sont efforcés de convaincre l'ONU d'envoyer des observateurs à la frontière entre le Rwanda et l'Ouganda afin d'empêcher que des armes et munitions ne parviennent au FPR. Les documents disponibles ne révèlent pas de suggestions similaires par les responsables français de surveiller les munitions destinées au régime rwandais.
46. À l'été 1993, la formation des troupes rwandaises par l'État français s'est intensifiée, en préparation du départ prochain de l'État français.
47. Le 4 août 1993, le président Habyarimana et le président du FPR Alexis Kanyarengwe ont signé l'accord de paix d'Arusha. En vertu de l'accord, une force internationale devait être déployée sous les auspices de l'ONU, au moment où l'État français était censé retirer ses troupes restantes, hormis les coopérants militaires expressément exemptés de cette disposition de l'accord de paix.
48. Le 13 décembre 1993, le retrait des troupes de l'opération Noroît prenait fin. L'État français a laissé environ 25 soldats au Rwanda qui ont continué à conseiller et à aider les FAR. Ces derniers armaient et formaient Interahamwe, la milice extrémiste qui avait déjà pris part à des massacres de Tutsi (par ex. à Bugesera) et qui massacrerait les Tutsi pendant le génocide.
49. Juste avant le retrait de l'opération Noroît, des responsables français ont autorisé une société d'armement à expédier des munitions supplémentaires aux FAR. L'ONU a saisi les munitions à leur arrivée à Kigali, en janvier 1994.
50. Dès l'arrivée des troupes de l'opération Noroît en octobre 1990 jusqu'à leur retrait, les responsables français avaient connaissance, chaque jour, d'efforts visant à déshumaniser les Tutsi. Ils ont observé en spectateurs la montée des violences politiques, la prolifération du discours de haine dans les médias extrémistes, et les traitements indignes infligés au

quotidien aux Tutsi. Ils ont été les témoins et ont eu connaissance d'agressions visant des Tutsi aux barrages routiers, ainsi que d'arrestations et d'actes de torture à leur rencontre des mains de la gendarmerie rwandaise. Ils ont également été les témoins et eu connaissance du harcèlement et des agressions sexuels infligés aux femmes tutsi. Par ses mots, ses agissements et son indifférence, l'État français a cautionné et permis ces horreurs.

F. 6 avril – mi-juin 1994 : L'État français a continué à s'opposer au FPR, qui luttait pour mettre fin au génocide.

51. Les extrémistes avaient planifié et préparé le génocide contre les Tutsi. En 2016, un tribunal français a établi qu'un « plan concerté se déduit de la rapidité d'exécution des massacres, et ce dès le lendemain de l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, de l'existence de barrières sur l'ensemble du territoire du Rwanda, y compris à Kigali, du développement d'une propagande médiatique appelant à la haine interethnique, de la distribution d'armes et de l'ampleur des massacres, l'ensemble de ces actes relevant nécessairement d'une organisation collective. »
52. Le 7 avril, à midi, des milices et des éléments extrémistes des FAR avaient massacré des Tutsi et des figures politiques modérées non tutsi qui avaient été désignés pour faire partie du gouvernement intérimaire à représentation élargie, comme le prévoyaient les accords d'Arusha. Ces assassinats ont eu lieu à Kigali et partout dans le pays.
53. L'élimination ciblée de figures politiques et l'assassinat de membres belges des forces onusiennes de maintien de la paix ont jeté les bases d'un coup d'État, provoquant la formation d'un gouvernement intérimaire composé d'extrémistes. Les responsables français étaient satisfaits de la composition du nouveau gouvernement.
54. Quelques heures après la mort du président Habyarimana, des coopérants militaires français vivant près de la base des FAR voisine ont visité le site du crash, accompagnés par Aloys Ntabakuze, chef de l'unité d'élite para-commando. (La Garde présidentielle a refusé aux forces de maintien de la paix de l'ONU l'accès au site du crash.) Ntabakuze serait plus tard reconnu coupable pour son rôle de commandement dans le massacre de plus de 1 000 (peut-être pas moins de 4 000, selon les sources) hommes, femmes et enfants Tutsi, qui s'étaient réfugiés à l'ETO (École Technique Officielle de Kigali).
55. Au cours des premiers jours du génocide, des unités formées par l'État français (en particulier l'unité para-commando, le bataillon de reconnaissance et la Garde présidentielle) allaient jouer un rôle de premier plan dans l'assassinat de figures politiques rwandaises modérées et le massacre de civils Tutsi.
56. Des coopérants français qui étaient restés au Rwanda et des responsables de l'ambassade de France à Kigali ont été les témoins des tueries, dès le début du génocide.
57. L'État français a répondu au début du génocide par l'opération Amaryllis, une mission dont l'objectif était d'évacuer les ressortissants français et étrangers. Elle a également procédé à l'évacuation de figures notoires du génocide, dont Agathe Kanziga Habyarimana

(ancienne première dame et figure centrale de l'*akazu*, un puissant réseau d'extrémistes anti-Tutsi) et Ferdinand Nahimana, directeur de la RTLM.

58. Les soldats de l'opération Amaryllis ont assisté au massacre brutal de civils Tutsi, mais en raison des ordres qu'ils avaient reçus, ils se sont abstenus d'intervenir pour sauver des vies.
59. Fin avril 1994, l'État français a accueilli des responsables du gouvernement intérimaire génocidaire à Paris. Ils étaient en France pour demander des armes et des munitions. Les Nations unies et la Belgique ont refusé de recevoir ces mêmes membres du gouvernement intérimaire.
60. Alors que le génocide se poursuivait sous les yeux de la communauté internationale, l'État français s'est opposé aux efforts de l'ONU visant à reconnaître et à condamner la complicité du gouvernement intérimaire.
61. Le président Mitterrand et des responsables français ont favorisé les auteurs du génocide plutôt que ceux qui luttait pour l'arrêter, en présentant les massacres qui se déroulaient devant la communauté internationale comme une guerre entre des armées opposées et non comme ce qu'ils étaient : un génocide. Ils ont plaidé en faveur d'un cessez-le-feu et de la reprise d'un processus de paix qui avait échoué, comme si la négociation était l'antidote à l'extermination. Ils n'ont pas mis à profit l'influence de l'État français pour faire cesser les émissions des médias qui incitaient à la haine ou pour faire pression sur le gouvernement intérimaire et les FAR afin qu'ils mettent un terme aux massacres. Enfin, ils ont dilué les résolutions de l'ONU destinées à pointer du doigt le gouvernement intérimaire.
62. Alors que le génocide faisait des centaines de milliers de victimes chaque jour sous les yeux de la communauté internationale, l'État français s'est opposé aux efforts des Nations unies visant à reconnaître et à condamner la complicité du gouvernement intérimaire.

G. 22 juin 1994 – août 1994 : Des considérations contradictoires ont empêché l'opération Turquoise de remplir pleinement sa mission humanitaire.

63. En juin 1994, la pression des médias, des ONG et de ressortissants français horrifiés a forcé l'État français à envisager de prendre des mesures concernant le génocide.
64. Après avoir joué le rôle de cobelligérant au Rwanda au cours des trois années précédentes, l'État français a sollicité l'autorisation de l'ONU en faveur d'une intervention militaire humanitaire dans le pays.
65. Le 22 juin 1994, l'ONU a autorisé l'État français à lancer une « mission humanitaire » au Rwanda, malgré les doutes que le FPR et plusieurs membres du Conseil de sécurité avaient exprimés au sujet des véritables intentions et motivations de l'État français.
66. L'opération qui s'est ensuivie, appelée opération Turquoise, n'était pas de nature purement humanitaire. Les communications internes et les actions du président Mitterrand et d'autres

responsables français de l'opération Turquoise établissent qu'un des objectifs de l'Élysée était d'empêcher une victoire du FPR sur les FAR.

67. Lorsque les troupes françaises sont arrivées au Rwanda, la RTLM a relayé le message selon lequel l'armée française était là pour sauver le Rwanda du FPR. Les FAR (et d'autres sympathisants) ont accueilli les unités de l'opération Turquoise en sauveurs.
68. Malgré l'aspect strictement humanitaire de l'ordre de mission de l'ONU pour l'opération Turquoise, le président Mitterrand et certains de ses conseillers ont continué à chercher des moyens d'empêcher le FPR de consolider son contrôle du pays, comme l'avaient fait certains officiers de l'opération Turquoise qui avaient déjà été déployés au Rwanda et considéraient les FAR comme des partenaires. Certains de ces officiers français furent à terme écartés.
69. Le 27 juin 1994, des soldats français furent confrontés à des preuves de massacres en cours à Bisesero. Là, des Tutsi affamés et terrifiés sont sortis de leur cachette pour implorer les Français de les sauver des massacres en cours. En dépit de leur mission humanitaire, les soldats français sont partis et ont rapporté ce qu'ils avaient vu à leurs supérieurs. Leurs supérieurs ne leur ont donné l'ordre de se rendre de nouveau sur place que trois jours plus tard. Au cours de ces trois jours, davantage de Tutsi ont été tués.
70. Des preuves montrent qu'au cours de l'opération Turquoise, les chefs militaires français ont envisagé des frappes aériennes contre le FPR.
71. Le 4 juillet 1994, l'État français a mis en place la zone humanitaire sûre (« ZHS ») à l'ouest du Rwanda, dont la surface équivalait à environ un cinquième du pays. Afin d'entraver la progression de l'armée du FPR vers l'ouest, l'État français a placé cette zone sous la protection des forces françaises et a interdit aux forces du FPR de s'y rendre, même pour sauver des vies tutsi.
72. Les soldats français ne disposaient pas d'effectifs ni de ressources suffisants pour prendre soin des réfugiés à l'intérieur de la ZHS.
73. L'armée du FPR a pris Kigali le 4 juillet 1994. Les génocidaires battaient alors en retraite. La ZHS a fourni un refuge aux génocidaires fuyant l'avancée du FPR. Les responsables français n'ont ni arrêté ni systématiquement désarmé les génocidaires et ont aidé les dignitaires du gouvernement intérimaire à se déplacer dans la ZHS, et à entrer au Zaïre.
74. Les responsables français n'ont pas pris de mesures rapides pour fermer la RTLM ou Radio Rwanda ni pour brouiller leurs émissions. Juste avant de quitter le Rwanda, les responsables du gouvernement intérimaire ont utilisé des émissions de radio pour encourager la population à fuir en masse au Zaïre.
75. Au Zaïre, les anciens des FAR ont commencé à reconstituer leurs forces et à planifier des attaques au Rwanda. Les officiers français stationnés au Zaïre ont rencontré des anciens des FAR pour en discuter.

76. L'opération Turquoise fut un échec. Elle a sauvé des vies, mais s'est finalement avérée incapable de mener à bien sa mission humanitaire. Elle a permis aux FAR, aux milices et aux génocidaires de prendre la fuite, exacerbant ainsi une deuxième catastrophe humanitaire au Zaïre et contribuant à la déstabilisation de la région.

H. L'État français aurait pu prévoir le génocide contre les Tutsi.

77. Alors que les militaires du FPR étaient en train de mettre un terme au génocide, le président Mitterrand a nié la responsabilité de l'État français dans le génocide et a prétendu qu'il n'aurait pas pu le prévoir. Cela était faux.

78. Au cours des quatre années qui ont précédé le génocide, aucun État n'a collaboré plus étroitement avec le régime du président Habyarimana que l'État français.

79. Dès octobre 1990, les responsables français au Rwanda ont informé le président Mitterrand et ses collaborateurs les plus haut placés à Paris que le régime rwandais massacrait les Tutsi pour se venger des attaques du FPR.

80. Peu après l'arrivée des troupes françaises, des responsables français ont pris conscience de la déshumanisation, de la diffamation et des tueries qui avaient lieu à l'encontre des Tutsi. Comme le ferait remarquer des années plus tard l'ancien ambassadeur au Rwanda, Georges Martres, « le génocide était prévisible dès cette période [le mois d'octobre 1990], sans toutefois qu'on puisse en imaginer l'ampleur et l'atrocité. »

81. Le 24 octobre 1990, l'attaché militaire de l'ambassade de France au Rwanda, le colonel René Galinié, alertait sur « l'élimination physique à l'intérieur du pays des tutsis, 500 000 à 700 000 personnes. ».

82. Tandis que l'État français a continué de soutenir le régime du président Habyarimana pendant sa guerre contre l'armée du FPR, il savait que ce régime approuvait des massacres à titre de représailles contre les attaques du FPR et à d'autres fins politiques, à Kibilira et à Mutara (oct. 1990), à Bigogwe (janv. 1991), à Bugesera (mars 1992), à Kibuye (août 1992) et à Gisenyi-Ruhengeri (janv. 1993).

83. En janvier 1993, un consortium de groupes de défense des droits de l'homme a présenté son rapport aux responsables français au Rwanda et à Paris sur sa mission d'investigation dans le pays. Ce rapport détaillait les escadrons de la mort aux ordres du régime et les massacres anti-Tutsi.

84. Le ministère de la Défense français a ignoré un avertissement interne d'avril 1993 invitant l'État français à quitter le Rwanda afin d'éviter d'être plus impliqué dans les massacres anti-Tutsi et la discrimination systémique.

85. À partir d'octobre 1990, des centaines de responsables français (militaires et civils) déployés au Rwanda avaient connaissance des médias de haine (presse écrite et radio en

français), de l'utilisation de cartes d'identité ethniques, du recours aux barrages routiers pour harceler les Tutsi, des violences sexuelles infligées aux femmes tutsi, de la torture que la gendarmerie faisait subir aux Tutsi et des violences croissantes perpétrées par les milices et l'armée.

86. L'État français savait que le CDR et d'autres extrémistes avaient l'intention d'assassiner les Tutsi.
87. En janvier 1994, trois mois avant le début du génocide, l'État français a reçu l'avertissement d'un informateur, relayé via l'ONU, lui indiquant que l'Interahawe prévoyait de se livrer à des massacres de masse à l'encontre des Tutsi.
88. Malgré les renseignements à disposition des responsables français qui laissaient présager le génocide, l'État français n'a pas modifié sa politique au Rwanda.

I. Depuis le génocide, l'État français a camouflé son rôle, déformé la vérité et protégé les génocidaires.

89. Les responsables français, à commencer par le président Mitterrand, ont nié toute responsabilité pour le génocide. Lors d'un entretien de septembre 1994, le président Mitterrand a insisté sur le fait que « notre responsabilité est nulle ».
90. L'enquête de la Mission d'information parlementaire française (« MIP ») de 1998 autour des agissements de l'État français au Rwanda comportait des failles critiques. À ce jour, des documents et des témoignages critiques de témoins clés demeurent secrets.
91. Dans un entretien, le président de la MIP, Paul Quilès, a exonéré l'État français de toute responsabilité, malgré les preuves du contraire. L'un des deux rapporteurs de la MIP reconnaîtrait plus tard que de nombreux membres de la mission ne s'intéressaient pas vraiment à l'établissement de la vérité.
92. Les responsables français ont tenté de faire assumer au FPR la responsabilité du déclenchement du génocide. Ils ont également avancé une fausse version selon laquelle le génocide contre les Tutsi s'était produit en parallèle d'un autre génocide soi-disant perpétré contre les Hutus par le FPR (la théorie du « double génocide »).
93. En 2006, le juge d'instruction français Jean-Louis Bruguière a émis un acte d'accusation et des mandats d'arrêt à l'encontre de huit hauts responsables du FPR et les a accusés d'avoir abattu l'avion du président Habyarimana. Une cour d'appel française a plus tard conclu que l'enquête du juge Bruguière était largement fondée sur des déclarations invérifiables ou contradictoires. Tous les actes d'accusation à l'encontre des responsables du FPR seraient finalement classés sans suite. Il n'en demeure pas moins que cette enquête s'est déroulée sur de nombreuses années et a détourné l'attention du rôle de l'État français dans le génocide.

94. Agathe Kanziga Habyarimana, l'ancienne première dame du Rwanda, a été autorisée à rester en France malgré le rejet de sa demande d'asile par la Cour nationale du droit d'asile, qui a estimé qu'elle se trouvait « au sein du régime » et qu'elle était responsable de la « planification de massacres des Tutsi dès le mois d'octobre 1990, et donc parmi les responsables de la planification du [génocide des Tutsi du Rwanda]. »
95. Les responsables français ont consenti peu d'efforts pour faire comparaître les génocidaires soupçonnés devant la justice, et de nombreux génocidaires rwandais présumés vivent en France en toute liberté. À ce jour, seuls trois *génocidaires* ont été jugés en France (tous les trois ont été condamnés). L'arrestation de Félicien Kabuga en mai 2020 est un signe positif qui indique que les autorités françaises accordent éventuellement plus d'attention et de ressources pour lutter contre l'impunité.
96. L'État français continue de camoufler son rôle dans le génocide en refusant l'accès à des documents essentiels. Dans cette enquête, l'État du Rwanda a effectué trois demandes de documents détaillées et précises le 20 décembre 2019, le 20 juillet 2020 et le 27 janvier 2021. L'État français a accusé réception à chacune de ces demandes, mais n'a répondu à aucune d'entre elles.
97. La publication récente de documents en lien avec le rapport de la commission Duclert, cependant, semble indiquer une évolution vers la transparence.

J. Aujourd'hui : Les conséquences du génocide perdurent.

98. La responsabilité de l'État français doit être mesurée à l'aune du coût en vies humaines que ses paroles et actes ont rendu possible au Rwanda.
99. Les Rwandais, et tout particulièrement les survivants du génocide, souffrent toujours des blessures physiques et émotionnelles résultant de la violence et des pertes qu'ils ont subies.